

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARLEMENTAIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(118^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du mardi 10 décembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BLANC

1. **Politique agricole.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 5803).

M. Nallet, ministre de l'agriculture.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

- M. Paul Chomat, président de la commission de la production.

MM. Lajoinie,
Jacques Blanc, le ministre,
Metais,
Goasduff.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5821).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BLANC,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

POLITIQUE AGRICOLE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique agricole et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat qui nous réunit aujourd'hui a été souhaité par le Gouvernement pour différentes raisons.

La première est que notre démocratie gagne toujours à ce que la représentation nationale soit clairement informée des orientations de la politique de la France, qu'il appartient au Gouvernement de déterminer et de conduire.

Certes, d'autres occasions, nombreuses, s'offrent à nous de mener la discussion. Je pense, notamment, aux débats législatifs et budgétaires et aux questions nombreuses que vous adressez aux ministres, et particulièrement à celui qui est chargé de l'agriculture.

Mais si chacune de ces opportunités permet des échanges sur des aspects ponctuels, la procédure retenue ici nous donne le temps et la capacité de l'appréhender dans sa globalité.

La deuxième raison tient à la relative méconnaissance qu'ont les Français de la réalité agricole. Je vous sais tous assez attachés à l'exercice de votre mandat pour contribuer à rectifier les clichés et les idées préconçues. Le débat qu'il autorise permet également de discerner les vraies difficultés, d'identifier les fausses solutions, de faire apparaître la vanité de certains discours dont la flatterie est, trop souvent, une insulte à notre intelligence.

Aussi nous appartient-il, ici et aujourd'hui, de tracer des perspectives claires pour les agriculteurs et d'aider, si nous le pouvons, le reste de la nation à comprendre l'intérêt de ce débat.

Je me propose, dans cette perspective, de rappeler les enjeux, de mieux préciser les contraintes pour dire ensuite ce que sont les choix et les axes d'action. Sur tous ces points, une lucide confrontation des points de vue permettra d'apprécier la validité des solutions alternatives qui seraient éventuellement proposées.

Les enjeux, tout d'abord. La connaissance superficielle qu'ont beaucoup de nos concitoyens du mode de vie des agriculteurs cache fréquemment une profonde méconnaissance des réalités de l'agriculture.

L'agriculture aujourd'hui, c'est d'abord un secteur économique essentiel.

Ce secteur occupe à lui seul près de 7 p. 100 de la population active totale, fournit environ 4 p. 100 de la production nationale et constitue par ailleurs la base d'une filière agro-alimentaire qui, transformation et commerce inclus, représente plus de 15 p. 100 de l'activité nationale.

Il a réussi à assurer, pour l'essentiel, un approvisionnement alimentaire suffisant et régulier, en accompagnant l'évolution des besoins des consommateurs. C'est un acquis suffisamment ancien désormais pour qu'on n'en mesure peut-être plus assez toute l'importance.

Il a, enfin, non seulement assuré l'autosuffisance, mais a également apporté, et cette année encore, à notre équilibre commercial extérieur un soutien décisif et constant.

L'agriculture c'est, par ailleurs, le lieu d'enjeux politiques et sociaux fondamentaux.

Enjeux internationaux dans les relations entre pays industrialisés et pays tiers, d'abord. Le caractère vital des problèmes alimentaires pour les pays en développement leur donne une dimension stratégique dans les relations internationales et l'équilibre du monde.

Sur ce terrain apparaît désormais un désaccord de plus en plus net entre les conceptions américaines, fondées sur le libre-échange et l'utilisation de l'arme alimentaire, et celles de la France, qui devraient devenir celles de l'Europe et qui, elles, s'appuient sur le développement équilibré de l'autosuffisance et des échanges et sur les organisations de marchés.

Enjeu fondamental aussi que celui qui concerne l'Europe. Même s'il existe d'autres politiques communes, dont certaines se développent, la politique agricole commune reste pour l'instant la pièce essentielle de la construction communautaire. C'est le principal lieu d'exercice d'une volonté politique partagée dans un ensemble dont l'inspiration principale demeure l'organisation du libre-échange et de la libre circulation. Peut-être n'est-elle qu'une petite partie de ce que pourrait être une communauté politique, mais cette communauté-ci ne se bâtit pas sur les débris de ce qui est.

Enjeu politique et social interne, enfin. Ce qui s'est passé dans l'agriculture française depuis les années cinquante est considérable. Une couche sociale qui vivait dans des conditions et sur des modèles techniques et culturels particuliers, en position dominée, a su faire émerger de son sein ses propres représentants, ses propres organisations et sa propre couche dirigeante au lieu de recourir à l'intermédiation des notables locaux et traditionnels.

Elle a encore su inventer ou adapter les formes d'organisation collective qui lui ont permis de maîtriser son évolution - la coopération, les groupements de vulgarisation, l'agriculture de groupe ou les S.A.F.E.R. - au point que d'autres secteurs, je pense à l'artisanat, au commerce, aux petites et moyennes industries, cherchent souvent à s'en inspirer.

Voilà qui a permis, appuyé par les pouvoirs publics, un mouvement de modernisation et de restructuration sans précédent en même temps qu'une évolution des conditions de vie, des niveaux de formation et des pratiques culturelles qui rapprochait de plus en plus les agriculteurs des autres catégories sociales.

C'est enfin un secteur sensible du point de vue technologique. Au nombre de ses traditions figure, en effet, la recherche, en particulier la recherche publique, à laquelle l'agriculture offre des lieux d'application essentiels, en matière, notamment, de biotechnologies.

Tels sont les grands enjeux. Affronter les défis qu'ils recourent suppose d'en mesurer les contraintes. J'en vois trois.

La première contrainte nous vient tout simplement des règles du jeu économique. Dès lors que nous vivons dans une économie ouverte, il faut, pour en soutenir jusqu'au bout les conséquences, les affronter au niveau le plus pertinent, qui n'est plus le niveau national.

Cette exigence d'une politique qui soit européenne, personne de sérieux ne la nie réellement. C'est surtout sur la manière de la mettre en œuvre que naissent les désaccords. Si vous le voulez bien, traitons-en !

La politique agricole commune est née voilà quelque vingt ans. Elle s'était assigné pour objectifs principaux, d'une part, d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe et, d'autre part, d'en faire une puissance exportatrice.

Elle avait cependant compliqué l'exercice en lui fixant deux limites contraignantes : cette autosuffisance devait être acquise en protégeant les revenus pour les agriculteurs et en protégeant les prix pour les consommateurs.

Ces deux limites, la politique agricole commune a permis qu'elles soient respectées ; ces deux objectifs, elle a permis pendant longtemps de les satisfaire. Oui, aujourd'hui, l'Europe assure son autosuffisance. Oui, l'Europe est exportatrice. Ce que la politique agricole commune devait faire, elle l'a fait et j'attends avec intérêt qu'on me démontre le contraire.

Mais, à cette mutation extraordinaire, il y a eu aussi un coût social élevé. Pendant des années, il a fallu produire, produire toujours plus, produire toujours mieux, et l'on découvre aujourd'hui que l'on produit plus que l'on ne peut vendre ou consommer.

Apparaissent alors, automatiquement, les problèmes réglementaires et budgétaires liés à cette surproduction. Viande, beurre, céréales, sucre, les entrepôts communautaires en regorgent. La Communauté n'a plus les moyens d'en payer les surplus. En aurait-elle les moyens, d'ailleurs, qu'on peut se demander si elle serait fondée à le faire : le contribuable européen paie pour la modernisation, sans doute pas pour la surproduction !

La contrainte qui pèse alors sur les agriculteurs est la plus lourde en même temps que la plus naturelle : ils doivent s'adapter au marché, ne produire que ce qui se vend, dans les limites quantitatives pour lesquelles existent des débouchés.

Le système des prix garantis pour des quantités illimitées devient, en effet, un non-sens économique dès lors que l'autosuffisance est atteinte et ceux qui n'ont pas eu le courage de dire aux agriculteurs, quand il en était encore temps, que cela ne pourrait pas durer éternellement, ceux-là ont pris à l'égard des agriculteurs une responsabilité que chacun peut aujourd'hui mesurer. (*Très bien ! Sur plusieurs bancs des socialistes.*)

A ceux qui affectent de s'indigner qu'on renonce à produire quand on dispose des moyens techniques de le faire, je demande d'aller au bout de leur logique : qu'ils exigent également, qu'ils exigent publiquement, qu'on produise, parce que cela est techniquement possible, plus d'acier, plus de voitures, et pourquoi pas, tant que nous y sommes, plus d'avions Concorde ou de paquebots France.

Je le répète : dans une économie ouverte, nul ne peut à la fois produire plus qu'il ne peut vendre et exiger en même temps que le surplus lui soit payé. Celui qui conteste ce raisonnement, qu'il se lève et qu'il parle.

Mais l'un des grands problèmes est que cette prise de conscience - qui, je crois, est récente dans le monde agricole - se fait sous la contrainte des événements. A cela, s'ajoutent les difficultés inhérentes à la mécanique communautaire. En effet, les règles qui s'imposent à nous ne dépendent pas de notre seule volonté - mais après tout, n'en va-t-il pas ainsi dans toute activité de production et d'échange ?

Il reste que tout cela conjugué suggère parfois l'idée que l'agriculture serait un secteur sinistré. Qu'il y ait des problèmes, les agriculteurs le savent bien et je ne les ignore pas non plus. C'est bien d'ailleurs parce que je ne les ignore pas que je crois abusif et dangereux de les dramatiser à l'excès.

Il n'y a pas d'effondrement des débouchés. L'agriculture, non, ce n'est pas la sidérurgie. Il n'y a pas d'écarts de compétitivité irrattrapables. Non, l'agriculture n'est pas le charbon.

Il reste que la situation internationale crée des obstacles qu'on ne peut nier.

C'est justement quand apparaît cette exigence des débouchés que ceux-ci, comme par hasard, se restreignent. La conjoncture tient en deux constats simples et douloureux. Les pays qui ont le pouvoir d'achat n'ont pas les besoins ; ceux qui ont des besoins n'ont pas le pouvoir d'achat.

Les quelques marchés disponibles font alors l'objet d'âpres compétitions. Les Etats-Unis rendent partout l'Europe responsable de leurs difficultés, tandis qu'au sein de l'Europe s'aggrave une compétition interne qui rend aléatoire le consensus nécessaire à son progrès.

Cela seul, déjà, suffirait à nourrir amplement nos discussions. Mais s'est ajouté depuis 1981 le poids des dossiers en instance. En effet, d'autres ont signé le chèque britannique ; à nous est revenu d'en fixer le montant. D'autres ont clamé la volonté d'élargissement - je la partage - à nous est revenu d'en négocier les conditions. D'autres ont décidé la limitation des dépenses agricoles - j'y souscris - à nous revient de la mettre en œuvre.

Le rôle du ministre de l'agriculture, alors, consiste essentiellement à défendre et à préserver les intérêts français, sachant qu'il ne peut le faire que sur des positions réalistes. La politique agricole, mesdames, messieurs, c'est cela. Et je prétends que la conduire dans cet esprit, ce n'est pas seulement le meilleur, c'est le seul moyen de véritablement préparer l'avenir.

Reste la troisième contrainte que j'ai annoncée : celle qui tient à la situation de l'appareil productif.

Son degré de compétitivité est très variable selon les productions : certains de nos producteurs sont, et de loin, les meilleurs en Europe ; d'autres auraient beaucoup à craindre d'une concurrence sauvage, ceux notamment dont l'activité s'exerce dans un milieu naturel difficile ou sur des structures encore mal adaptées.

Produire ce qui se vend n'est pas seulement une règle commerciale. C'est aussi la meilleure garantie, la plus durable et la seule qui soit assurée pour le revenu des agriculteurs.

Beaucoup n'ont d'ailleurs pas attendu que nous leur donnions quelques conseils pour le comprendre et le mettre en œuvre. Et tous ceux qui connaissent le monde agricole savent bien qu'il a une qualité d'adaptation, une rapidité de réaction que bien d'autres secteurs pourraient lui envier.

Le seul vrai problème consiste à faire en sorte que l'anticipation sur l'avenir, qui est le fait de quelques-uns, devienne la préoccupation de tous.

Pour cela, il faut encourager l'évolution en cours, faire saisir à chaque exploitant qu'il dirige une véritable entreprise, quelle que soit sa taille, et que celle-ci, comme toutes les entreprises modernes, se définisse non par son produit mais par sa clientèle.

Cela n'exige pas seulement un effort de formation technique. Sans doute serez-vous tous d'accord avec moi pour considérer que les professionnels, de ce point de vue, sont hautement performants.

Mais l'évolution des revenus, depuis 1974, a rendu fragiles nombre d'exploitations.

L'augmentation de la productivité du travail dans l'agriculture s'est appuyée sur une très importante substitution du capital au travail. Le capital de production par actif atteint maintenant des niveaux très élevés dans les exploitations les plus intensives. Jointe au phénomène, très spécifique à l'agriculture, qu'est le coût du patrimoine foncier, cette évolution a créé progressivement un problème de plus en plus difficile de financement de la transmission de l'exploitation.

Si j'ai tenu, au risque de rappeler quelques vérités d'évidence, à dresser ce panorama des enjeux et des contraintes, c'est parce que personne ne peut en abstraire l'agriculture et les agriculteurs.

Il faut alors, logiquement, en déduire les exigences pour demain, que l'action d'aujourd'hui contribue à servir. Elles sont encore au nombre de trois. La France a besoin d'une agriculture performante. L'agriculture a besoin d'agriculteurs responsables. Les agriculteurs ont besoin de solidarité.

Une agriculture forte tout d'abord et qui tienne toute sa place en Europe et dans le monde.

Si beaucoup de nos professionnels produisent très bien, si beaucoup d'entre eux transforment très bien, si certains aussi vendent très bien, ce qui, en revanche, se fait assez mal, c'est d'assurer la cohérence et l'harmonie constante entre ces trois activités : production, transformation, commercialisation.

Il y a, dans ce domaine, un gisement considérable plus encore qu'une nécessité vitale. Et c'est pourquoi j'attache tant d'importance à cette idée de contractualisation des rapports entre les producteurs et les transformateurs. C'est aux seconds désormais qu'il appartient de passer commande aux premiers. Et ces derniers, ainsi assurés de leurs débouchés, peuvent alors calculer le risque des investissements nécessaires et consentir à les engager. C'est l'une des formules concevables. D'autres peuvent être envisagées, mais toutes doivent tendre vers ces mêmes buts.

Ils seront d'autant moins malaisés à atteindre qu'ils sont le souci constant du Gouvernement.

En témoignent les efforts qui ont été fournis dans les domaines les plus variés. Enseignement, recherche, offices par produits, sont autant de sujets dont vous avez débattu, ce qui me dispense de refaire ici l'inventaire des acquis.

Voilà donc les chemins de la performance. Ceux qui sont responsables savent s'y engager. Car l'efficacité exige des agriculteurs et des agricultrices qu'ils maintiennent un mode d'exploitation autonome.

Pour chacun la compétitivité, mais pour tous l'exploitation familiale. Car, enfin, il faut être clair sur ce dernier point. Non seulement le caractère familial de l'entreprise agricole est digne d'intérêt, culturellement et socialement, mais encore il a fait la preuve de son efficacité économique.

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. La France, ce n'est ni les Etats-Unis, ni l'U.R.S.S. : ni consortium, ni kolkhoze. Pratiquement, toutes les entreprises agricoles ont une base familiale, et, comme il en est beaucoup qui sont très compétitives, le syllogisme se conclut de lui-même : les entreprises familiales peuvent être hautement compétitives.

Le Gouvernement y a été attentif. En témoigne, là encore, le travail que nous avons fait en commun sur les aides à l'installation, la politique des structures, le statut du fermage et l'exploitation agricole à responsabilité limitée. Et j'arrête là le catalogue.

Mais aussi loin que l'on aille dans la formation, aussi largement que s'ouvrent les perspectives des professionnels, aussi fidèles soient-ils à la forme familiale de l'exploitation, les agriculteurs sont suffisamment rompus aux techniques de la gestion pour savoir que des investissements sont nécessaires et ne pas vouloir les consentir sans un minimum de sécurité.

Certe, aucun d'entre eux ne réclame la sécurité absolue, que seul un modèle totalement collectiviste pourrait leur apporter, ce dont personne ne veut. Mais ils aspirent aussi à n'être pas livrés à l'insécurité totale.

Seule la solidarité peut les en prémunir. Elle se manifeste à un double niveau.

Une solidarité interne en premier lieu. Lorsqu'il s'agit des organisations que les agriculteurs savent se donner, l'inspiration coopérative et mutualiste leur est coutumière. Elle rompt l'isolement qui pourrait les menacer, tout en préservant l'autonomie qu'ils revendiquent. C'est l'union qui fait la force, ce n'est pas la grosseur. L'agriculture de groupe est là pour l'illustrer, que tout Gouvernement se doit d'encourager.

Cette solidarité a une autre expression : c'est celle qu'on doit trouver dans les cotisations. Il faut qu'elles soient justes et soient perçues comme telles, car c'est la condition de la solidarité externe.

La nation contribue à la modernisation de l'agriculture, tout comme elle contribue à l'équilibre de sa protection sociale particulière, ce que vient encore de confirmer l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite. Mais ne nous voilons pas la face : souvent, nos concitoyens doutent du réalisme des demandes et de la réalité de l'effort propre des agriculteurs. Il faut dissiper ces malentendus et les réformes en cours de la fiscalité agricole pourraient y contribuer puissamment.

Mais, avant de tracer le chemin, repérons un instant, si vous le voulez bien, les impasses. J'en vois trois : l'étatisme, le libéralisme et la cogestion.

L'étatisme n'est pas une réponse, c'est évident. Non seulement parce qu'il n'est pas conforme à la tradition agricole française, non seulement parce que, partout où il est pratiqué, il fait la preuve de son incapacité, mais aussi, simplement, parce que personne n'en veut et qu'une agriculture entièrement administrée serait donc une atteinte intolérable aux valeurs auxquelles nous croyons tous le plus profondément.

Que le libéralisme ne soit pas non plus une réponse acceptable est tout aussi évident.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Et j'observe d'ailleurs que ceux-là mêmes qui en font profession par ailleurs deviennent plus circonspects dès qu'il s'agit d'appliquer à l'agriculture leurs thèses libérales. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. René André. Qu'est-ce qui se passe ?

M. Jean-Louis Dumont. Nos applaudissements vous ont réveillés ! Cela vous dérange ?

M. Jean-Louis Gosduff. Absolument pas !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre de l'agriculture. J'aimerais d'ailleurs, si vous me le permettez, comprendre comment ceux qui veulent appliquer le libéralisme rendraient compatible cette oasis interventionniste que resterait miraculeusement l'agriculture avec des industries en amont et en aval et des institutions financières qui, elles, vivraient dans le « laisser-faire ».

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Il y a là une contradiction très intéressante sur laquelle les agriculteurs ont le droit d'être informés en détail. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. On vous répondra tout à l'heure !

M. André Billardon. Comme si M. Gaudin s'intéressait aux paysans !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est M. Jacques Blanc qui répondra au ministre !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Appliquer purement et simplement les règles du libre marché, de la concurrence parfaite, c'est aussi, purement et simplement, condamner à mort les trois quarts de nos exploitations. On peut certes juger trop grande l'intervention de l'Etat, on peut certes dénoncer la présence de l'administration, comme je l'ai entendu faire à propos des quotas laitiers. Mais, si l'on y renonce, il faut aussi renoncer à ses aides : on ne peut simultanément vouloir les subventions et refuser les contrôles, demander plus d'argent public et moins d'agents publics.

Reste une troisième impasse, sur laquelle je m'étendrai plus longuement, car elle exige explication : celle de la cogestion. Je voudrais clairement m'expliquer sur ce point, car j'ai souvent le sentiment en écoutant les uns et les autres qu'il s'agirait d'une sorte de recette miraculeuse susceptible de résoudre toutes les difficultés du monde agricole. Je n'hésite cependant pas à dire clairement que la cogestion n'est pas la solution pour des raisons de principe, mais aussi pour des raisons d'efficacité.

C'est au nom des principes, en premier lieu, que je n'adhère pas à l'idéologie de la cogestion. Qu'est-ce, en effet, que la cogestion ? C'est la conduite de la politique agricole décidée en commun par le ministre et les organisations professionnelles compétentes. *A priori*, il y a là, en effet, de quoi satisfaire l'esprit. Mais *a priori* seulement car, à y regarder de plus près, c'est un système de confusion. L'exercice de l'autorité de l'Etat devient subordonné à l'accord de ceux auxquels elle doit s'appliquer. Et, compte tenu des atouts respectifs, on en arrive bien vite à une espèce de *lobbying* institutionnel

dans lequel le ministre n'est plus le représentant du Gouvernement de la République auprès des agriculteurs, mais la courroie de transmission des organisations professionnelles auprès de l'appareil de l'Etat.

M. François Loncle. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Et à cet ancien ministre de l'agriculture qui se vantait récemment de n'avoir pris comme décisions que celles qui avaient reçu l'accord des quatre principales organisations professionnelles, j'ai tout simplement envie de demander : mais alors à quoi serviez-vous donc ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Francis Geng. Simpliste !

M. le ministre de l'agriculture. Cette inversion des rôles, je ne pense pas qu'un démocrate puisse l'accepter, à moins d'admettre la cogestion partout, à moins de diluer l'intérêt général dans un conglomérat d'intérêts sectoriels, à moins de faire de l'Etat une mosaïque au lieu d'une unité. Aucun citoyen ou groupe de citoyens, aucune catégorie de la population n'est propriétaire du département ministériel qui le concerne. Le peuple souverain désigne des gouvernants et non des fidéicommiss. Le pouvoir qu'il confie, nous n'avons pas à le rétrocéder ou à le débiter en tranches ministérielles.

Voilà les principes. Mais ce que vous ont les principes, la raison le soutient. Car je plaide également que la cogestion ne peut pas être efficace, à tout le moins ne peut plus l'être.

Refuser la cogestion, ce n'est pas refuser que les organisations professionnelles jouent leur rôle. C'est au contraire - et je suis prêt à défendre le paradoxe - vouloir qu'elles le jouent pleinement, c'est-à-dire qu'elles fassent ce pour quoi elles sont faites : qu'elles réfléchissent, qu'elles proposent, qu'elles revendiquent, qu'elles agissent, et même qu'elles dénoncent, mais qu'elles ne prétendent pas gouverner l'Etat.

Un député socialiste. A chacun son métier, et les vaches seront bien gardées ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture. Cette tâche revient à l'Etat seul. Il doit la mener dans la concertation, et je n'y ai jamais manqué, je crois. Mais c'est à lui qu'il appartient de fixer les règles du jeu et d'en assurer le respect ; c'est à lui qu'il revient de mener les négociations internationales ; c'est à lui qu'il incombe de décider de l'utilisation des moyens publics.

Mais dès lors que chacun reste bien dans son rôle, dès lors que l'Etat et la profession ont tous deux des moyens à mettre en œuvre, qu'ils réfléchissent ensemble à leur utilisation la plus rationnelle, voilà qui est intéressant et voilà, en effet, qui peut être efficace.

Cela exige que la fonction d'expertise soit sérieusement assurée de part et d'autre au niveau des services. Cela exige un accord solidaire sur le cadre intellectuel de la discussion.

Cela exige enfin une véritable volonté de dialogue, et non un double monologue, le désir de négocier, et non de faire reculer.

Voilà ce qui inspire mon action depuis que le Président de la République et le Premier ministre ont bien voulu me confier la responsabilité d'agir, au nom de l'Etat, dans le secteur agricole.

Je pourrais illustrer cela de maints exemples. Le débat qui va suivre me le permettra sans doute. Et à ceux qui s'étonneraient de n'avoir pas entendu suffisamment de chiffres, comme le veut ce type d'exercice, j'indique que je les ai, que je crois les connaître et qu'ils confirment mes propos.

Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire. Nul n'aura à se donner la peine de rouvrir le dossier agricole. Il est ouvert, béant, depuis longtemps. L'aveuglement partisan, seul, empêche de le voir.

Une dizaine de textes législatifs adoptés depuis 1981, dont plusieurs d'ailleurs à l'unanimité ! Voilà pour ce qui est du droit, sans compter les décrets. Un revenu agricole en baisse constante de 1973 à 1980, qui, depuis, malgré les difficultés climatiques, malgré la mauvaise année 1985, reste encore aujourd'hui supérieur de 5 p. 100 à ce qu'il était en 1980 !

M. René André. Il est en baisse !

M. le ministre de l'agriculture. Je viens de le dire !

Voilà pour ce qui est de l'économique.

L'âge de la retraite abaissé, l'installation des jeunes facilitée, les manifestations violentes diminuées : voilà pour ce qui est du social.

Alors, une autre politique que celle-là est-elle possible ? Oui, car on peut faire beaucoup plus mal. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. C'est difficile !

M. François Loncle. Non, Geng !

M. Pierre Jagoret. Vous êtes des spécialistes, messieurs de l'opposition !

M. le ministre de l'agriculture. L'opposition nous expliquera tout à l'heure son point de vue ! Ce sera sûrement drôle !

Une autre politique est-elle souhaitable ? Non, car elle aurait peu de chances de réussir.

Qu'on cesse d'entretenir ces fantasmes. Il n'y a pas, quelque part, une volonté maligne, une puissance ténébreuse, qui s'acharnerait contre l'agriculture et les agriculteurs.

Non, il y a une mutation économique générale, il y a des marchés en déséquilibre, il y a des consommateurs potentiels mais non solvables, il y a aussi raréfaction des finances publiques.

Tout discours qui s'échappe de ce réel est sans effet sur la réalité. Ne peuvent le tenir que ceux qui ont en vue d'autres objectifs que la modernisation de l'agriculture française. Mais j'imagine bien sûr qu'il ne s'en trouve aucun parmi vous. Le débat qui s'ouvre nous permettra, je le pense, de le confirmer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

(*M. Philippe Séguin remplace M. Jacques Blanc au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, président de la commission de la production et des échanges.

M. Paul Chomat, président de la commission de la production et des échanges. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur le secteur de l'agro-alimentaire.

Pour situer cette intervention dans le débat consacré à la politique agricole, je dirai qu'elle recouvre l'évolution d'un produit qui passe de son état brut à l'assiette du consommateur, de la fourche à la fourchette, selon une expression amusante qui illustre bien le cheminement naturel du produit.

Le secteur d'activité de l'agro-alimentaire et l'agriculture sont étroitement dépendants l'un de l'autre ; ils ne peuvent faire l'objet d'une approche économique cohérente que s'ils sont étudiés ensemble.

En effet, les industries agricoles et alimentaires transforment aujourd'hui les trois-quarts environ de la production agricole. D'ici à la fin du siècle, la quasi-totalité de cette production fera l'objet de conditionnements et de transformations faisant appel à l'industrie.

Deux facteurs jouent en ce sens : d'une part, l'évolution des habitudes alimentaires et la montée de produits de plus en plus sophistiqués ; d'autre part, le développement d'usages nouveaux accéléré par la percée des biotechnologies.

Point de passage obligé de la production, l'agro-alimentaire conditionne donc les débouchés, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou de fournitures de base pour l'industrie.

Or, l'un des points de blocage actuel de la production agricole est précisément dû aux débouchés.

Mon propos n'est pas de traiter de la contradiction entre une apparente surproduction et l'angoissante persistance de la faim et de la malnutrition, y compris dans les pays développés. Je partage l'opinion de ceux qui considèrent que la surproduction est plus une manifestation de l'insolvabilité d'un grand nombre de consommateurs qu'un réel excès de marchandises.

Aujourd'hui, je veux évoquer un aspect particulier de la politique de valorisation des productions agricoles : l'activité des industries agro-alimentaires.

Ce secteur est par ailleurs pleinement représentatif des questions sur lesquelles la commission de la production et des échanges est compétente au fond.

Je trouve un autre intérêt à traiter de ce secteur. Son importance et sa place dans l'économie du pays sont, en effet, mal connues du grand public. Notre débat peut être l'occasion de les souligner et de faire comprendre les difficultés et les expériences de ce secteur.

Actuellement, les industries agro-alimentaires regroupent 3 800 entreprises privées ou coopératives. Elles produisent plus de 10 000 produits et offrent près de 385 000 emplois permanents.

Dans l'économie de notre pays, elles représentent un peu plus de 7 p. 100 de la production effective, 5 p. 100 de la valeur ajoutée, 3 p. 100 des investissements et 7,4 p. 100 des exportations.

Ces chiffres en font ainsi un des tout premiers secteurs de notre économie.

L'évolution des productions agricoles a des répercussions directes sur les entreprises qui conditionnent ou transforment les produits bruts.

L'institution de quotas dans la production laitière a, par exemple, accéléré la restructuration du secteur et provoqué de très nombreuses suppressions d'emplois, illustrant ainsi la communauté d'intérêt des salariés et des agriculteurs.

Toutes les entreprises de l'agro-alimentaire n'ont cependant pas des rapports identiques avec la sphère de production. Il est généralement admis de classer ces entreprises en quatre groupes correspondant à des degrés différents d'élaboration du produit.

Le premier groupe fournit des produits de base. Il demande moins de capitaux que les autres et se contente d'une faible valeur ajoutée. Il est le plus directement dépendant de la production agricole ; je pense notamment à la meunerie. La coopération et les petites et moyennes entreprises y sont essentielles. C'est dans ce secteur que se trouvent les entreprises les plus en difficulté. Pourtant, cet échelon est indispensable à la valorisation des productions. Il devrait faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics. A défaut, nous allons assister à la disparition de nombreuses unités, privant les agriculteurs de débouchés. Dans les régions défavorisées, cette tendance s'amorce déjà pour le ramassage du lait, par exemple.

Le deuxième groupe correspond à des industries fortement capitalistiques, moins dépendantes des produits agricoles. Elles utilisent une technologie de bon niveau et livrent des produits intermédiaires utilisés par d'autres industries. Elles sont généralement assez rentables ; je pense à la semoulerie, pour rester dans la même lignée de produits.

Le troisième groupe livre des produits alimentaires élaborés, peu liés à l'agriculture. Leur rentabilité est moyenne ; il en est ainsi des entreprises qui fabriquent des pâtes alimentaires.

Le quatrième groupe est très peu lié à la production. Il exige beaucoup de capitaux et dégage une forte rentabilité. Il est fréquemment importateur des matières premières utilisées. On peut donner l'exemple des aliments diététiques pour l'industrie.

Ces deux derniers secteurs sont dominés par des groupes privés essentiellement étrangers. Ils n'ont qu'un très faible souci de valoriser les productions locales. Aussi faut-il accorder une grande attention à la maîtrise de cet outil de production pour conserver son rôle de mise en valeur des productions nationales. A cet effet, je crois utile de permettre au secteur coopératif d'y prendre une plus large part.

Cette distinction en groupes est importante pour définir les orientations prioritaires de la politique à conduire en fonction de l'objectif de valorisation des productions agricoles nationales.

Trois autres éléments sont importants pour bien appréhender les questions relatives à ce secteur : il s'agit du degré de concentration, du rôle des multinationales et de la place de la coopération, à laquelle je consacrerai ultérieurement un développement spécifique.

La concentration des industries agro-alimentaires s'est considérablement accélérée ces dernières années. En 1984, il y a eu 133 restructurations, fusions, absorptions, rachats ou

filialisations, soit 49 de plus qu'en 1982 et deux fois plus qu'il y a cinq ans. Actuellement, les entreprises de plus de 500 salariés ne représentent que 3 p. 100 du nombre total des entreprises, mais emploient 44 p. 100 des effectifs et réalisent un peu plus de 40 p. 100 du chiffre d'affaires, 42 p. 100 des investissements et 48 p. 100 de la valeur ajoutée du secteur. Cependant, nous sommes loin de la puissance des multinationales américaines, anglaises ou autres.

Ce mouvement de concentration se poursuit actuellement. Le groupe General Foods, qui compte 1 500 salariés en France, vient de passer sous le contrôle du cigarettier Philip Morris, qui dirige ainsi le deuxième groupe mondial de l'agro-alimentaire. Dans la foulée, le rachat de Pernod-Ricard par un groupe américain fait l'objet de commentaires fréquents. Aux Etats-Unis, cette concentration est supérieure, puisque 0,2 p. 100 des entreprises réalise 50 p. 100 du chiffre d'affaires du secteur. Une telle puissance aboutit à un contrôle croissant des débouchés et de l'approvisionnement de ces firmes. Leurs décisions s'imposent à de nombreux Etats, avec les conséquences dramatiques qui ont été évoquées par les ouvrages spécialisés.

Cependant, à l'évidence, cette concentration ne constitue pas forcément un bon outil de valorisation de la production nationale. L'ampleur de la crise que connaît l'agriculture américaine est là pour rappeler que la recherche du profit par les multinationales s'accommode de la faillite de dizaines de milliers d'exploitations.

C'est à mon avis un exemple à ne pas suivre. En effet, dans la mesure où les industries agro-alimentaires sont le débouché immédiat de la quasi-totalité de la production agricole, il est tout à fait essentiel de disposer d'une industrie de transformation, certes compétitive et en expansion, mais surtout adaptée à la valorisation des produits bruts. Cette dernière préoccupation suppose que, parmi les critères d'orientation retenus, la rentabilité financière ne soit pas une fin en soi.

Négliger cette préoccupation de la valorisation des produits bruts signifierait que l'on fait dépendre exagérément le devenir de l'agriculture de l'exportation de produits bruts ou très peu transformés. Or n'est-ce pas la tendance actuelle ?

Le choix stratégique ne peut être éludé. Pour ma part, je suis convaincu que la politique mise en œuvre dans ce secteur doit privilégier la valorisation des produits agricoles. C'est de ce point de vue que j'examinerai quelques problèmes auxquels notre industrie agro-alimentaire est confrontée et qui appellent des réponses adaptées si nous voulons éviter son américanisation au détriment de notre agriculture.

Le premier point noir me paraît être la recherche. Sa faiblesse a été particulièrement soulignée en 1981 par un rapport de la mission à l'innovation dû à M. Jacques Poly, président de l'I.N.R.A., puis, en juillet 1982, par le rapport d'une mission mise en place par le ministère de l'industrie à la suite d'un colloque qui s'était tenu en décembre 1981.

La lettre de mission précisait à l'adresse du rapporteur : « Vous veillerez à ce que les solutions préconisées s'inscrivent dans les objectifs économiques et sociaux du Gouvernement, notamment la reconquête du marché intérieur, la recherche de la diversification des modèles de développement, la lutte pour l'emploi, la réduction des disparités entre les régions, les agriculteurs et les filières, l'amélioration de la qualité des produits. Vos propositions devront prendre en compte la diversité de nos capacités de production, la richesse de nos traditions culturelles agro-alimentaires, la réalité des identités régionales. Il conviendra également d'inscrire dans vos préoccupations la dimension internationale des problèmes alimentaires, et tout particulièrement ceux que rencontrent les pays en développement, et à introduire notamment dans toute recommandation destinée aux organismes publics de recherche. ».

C'étaient, monsieur le ministre, de bons objectifs.

Malgré l'intérêt manifesté à diverses reprises, l'effort de recherche a peu progressé, sauf dans quelques grandes entreprises. Globalement, en 1984, selon le rapport annexe sur l'état de la recherche et du développement technologique, les dépenses de recherche et de développement représentaient 0,26 p. 100 du chiffre d'affaires. De nouveaux instruments viennent d'être mis en place avec la collaboration du ministre de la recherche. Je ne sais s'ils auront l'efficacité suffisante pour relever le défi que représente par exemple la capacité

du trust Unilever, dont l'effectif de chercheurs dépasse à lui seul celui de tous les laboratoires français de l'agro-alimentaire.

Je crois qu'il faut faire encore plus si nous voulons être mieux placés dans la course à la mise au point de produits nouveaux. Nous savons en effet que 60 p. 100 des produits qui seront consommés en l'an 2000 n'existent pas encore aujourd'hui.

La faiblesse des efforts de recherche, parfois quinze fois inférieurs aux dépenses de publicité et de promotion, m'amène à m'interroger sur certaines conséquences de la guerre commerciale que se livrent les industries agro-alimentaires pour garder ou accroître leurs parts de marché.

N'est-ce pas là l'illustration d'une gestion à courte vue qui sacrifie l'avenir pour assurer un profit immédiat ? N'y aurait-il pas lieu de peser sur cette tendance en tenant compte du ratio recherche/publicité, sans nuire à la prospection des marchés mais en limitant l'excès et en évitant les concurrences inutiles, parfois à l'intérieur d'un même groupe ?

Le deuxième point de faiblesse qui me préoccupe, c'est l'investissement. Il n'est d'ailleurs pas sans relation avec le premier.

Il se maintient autour de 3 p. 100 du chiffre d'affaires depuis plusieurs années. Il semble cependant que l'année 1984 ait été marquée par un progrès sensible, puisque les investissements auraient augmenté de 9,5 p. 100. Il est vrai cependant que d'autres sources, plus pessimistes, indiquent que ces légers progrès ont été précédés d'une diminution de 1980 à 1983.

Quelle que soit la source, une convergence suffisante existe pour qu'on puisse estimer que les investissements sont inférieurs à ce qu'il faudrait si l'on veut adapter l'outil de production aux besoins du marché.

A mon avis, cette situation présente un risque particulièrement grave. Elle permet aux firmes étrangères de s'implanter dans les industries des troisième et quatrième groupes, à forte valeur ajoutée, qui sont les moins intéressés à la valorisation des productions agricoles nationales. Il y a là un vrai problème, aggravé par le budget pour 1986.

En effet, la baisse des crédits du fonds d'intervention stratégique et de la prime d'orientation agricole, conjuguée à une nette diminution des prêts bonifiés du Crédit agricole, risque de freiner la relance constatée, d'autant que les entreprises du secteur sont en général fortement endettées et supportent des frais financiers élevés.

La faiblesse du financement et la timidité de la politique d'innovation constituent des points faibles qui créent les conditions de la prise de contrôle des industries agro-alimentaires françaises par des groupes étrangers.

Autre point de fragilité : le rapport des forces entre les industriels et le négoce de gros.

Actuellement, cinq super-centrales représentent 80 p. 100 du chiffre d'affaires de l'alimentation générale. En moyenne, chaque centrale réalise de 20 à 25 p. 100 du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires. L'absence de référencement, ce ticket, cette clé qui ouvre ou ferme les portes d'un réseau, est insupportable pour n'importe quel groupe.

Cette première barrière franchie, le producteur se heurte au prix de cession, c'est-à-dire aux remises exigées pour les gros volumes. Il doit ensuite faire front aux exigences de coopération commerciale du distributeur, qui réclame fournitures et services en plus de la marchandise prévue par le contrat.

Enfin, l'ultime négociation porte sur le délai de paiement. Il était en moyenne ces derniers temps supérieur à la durée de rotation des stocks dans le commerce alimentaire. Le distributeur fait ainsi financer une partie importante de ses actifs par le fournisseur. C'est un des éléments qui explique la relative rentabilité des industries agro-alimentaires en général et leur permet de justifier la faiblesse de leurs investissements productifs.

Les plus fortes tensions ont trouvé un aboutissement le 29 mai dernier dans un accord industrie-commerce. Je doute que cet accord apporte une solution durable et juste. A mon avis, il faudra aller plus loin et renforcer le contrôle des ententes et des abus de position dominante.

L'industrie devrait également pouvoir user du refus de vente au même titre que les groupes peuvent user du droit de « déréférencement ». Enfin, si nous voulons freiner l'évolution des industries agro-alimentaires vers un gigantisme à

l'américaine et la maintenir à notre échelle, je suis convaincu qu'il faudra aller jusqu'à une loi anti-trust limitant le pourcentage du chiffre d'affaires d'un groupe dans l'alimentation générale.

Si les industries agro-alimentaires sont marquées par des faiblesses, elles disposent aussi d'atouts.

Le premier est incontestablement la richesse et la diversité des productions agricoles, à partir desquelles une multitude de produits, du très haut de gamme au plus courant, peut être conçue.

La diversité des terrains et des climats offre en plus de bonnes conditions de diversification : l'exemple de cultures nouvelles comme le maïs doux, le petit pois pour l'industrie ou les kiwis l'atteste.

Le deuxième atout, ce sont nos traditions, nos idées en matière culinaire et notre savoir-faire, universellement reconnus.

Enfin, l'existence d'un tissu dense et varié d'entreprises est une chance qui nous permet d'offrir une diversité de produits peu commune.

Il est cependant nécessaire que soient réalisées des conditions économiques propices à la création de valeur ajoutée et que la concurrence des géants ne vienne pas perturber l'équilibre des plus fragiles.

Autre atout, sur lequel je veux m'attarder un peu plus : l'avènement des biotechnologies qui peuvent ouvrir de nouveaux débouchés aux produits agricoles. L'assemblée permanente des chambres d'agriculture vient d'ailleurs de tenir une session sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles. Ce n'est certes pas une nouveauté mais cette perspective prend un sens différent.

En effet, depuis le fond des âges, l'homme produit bougies et savon à partir de corps gras végétaux ou animaux. Le tabac, le lin, le chanvre et, ailleurs, le coton ou le jute, sont des plantes industrielles. Aujourd'hui, l'agriculture fournit des matières premières à l'industrie chimique pour un million de tonnes de produits provenant pour 60 p. 100 des céréales ; essentiellement du glucose ; pour 20 p. 100 de la betterave - saccharose - et pour 30 p. 100 de la mélasse, sous-produit de l'industrie sucrière.

Des perspectives nouvelles s'ouvrent pour la production de produits à très haute valeur ajoutée. Des unités de craquage du lait sont à l'essai. D'ici à la fin du siècle, 35 p. 100 de l'agro-alimentaire sera concerné par les biotechnologies.

Je ne peux évoquer ces perspectives sans prendre parti dans le débat actuel sur l'alcool carburant qui constitue, aux yeux de certains, un des débouchés les plus importants et les plus immédiats.

A mon avis, ce produit ne se situe pas au même niveau de valorisation du produit brut. Dans l'état actuel des connaissances, son intérêt écologique est fondé ; en revanche ; il demeure handicapé par un coût encore élevé.

Je crois qu'il ne faut cependant pas rejeter cette perspective. Des progrès sont encore possibles pour abaisser les coûts de production. Je veux néanmoins préciser que l'utilisation de productions alimentaires à d'autres fins ne saurait qu'être marginale, et après satisfaction des besoins alimentaires humains.

C'est d'abord vers cela qu'il faut tendre sans sous-estimer les évolutions et les potentialités des produits agricoles.

Il y a dix ou quinze ans, on tirait quatre ou cinq produits du lait. Aujourd'hui, nous en sommes à soixante, sans avoir atteint les limites.

Sans constituer une panacée, le potentiel de développement des usages des produits agricoles que recèlent les industries agro-alimentaires s'inscrit en faux contre les jusqu'aboutistes des réductions de productions. Il me semble qu'en conjuguant l'expansion des marchés alimentaires par une politique économique appropriée avec le développement des utilisations à haute valeur ajoutée des produits agricoles, il y a du travail et des perspectives pour nos paysans.

Je terminerai mon propos en évoquant la place particulière de la coopération dans le secteur dont je parle.

La coopération représente 97 000 emplois, 170 milliards de chiffre d'affaires et 4 milliards d'investissements. Elle souffre de handicaps particuliers parmi lesquels je citerai le manque de fonds propres. C'est une question ancienne qui n'a pas trouvé de réponse. Je sais que des titres participatifs peuvent

être émis, mais je demeure réservé sur l'efficacité de cette disposition. Elle apporte sans doute une réponse aux entreprises les plus performantes capables de dégager des profits financiers, mais elle comporte aussi un inconvénient, celui de privilégier, dans la gestion, la recherche de profit. Or, la vocation d'une coopérative, c'est d'abord de valoriser la production de ses adhérents. Les titres participatifs ne règlent pas le cas des centaines de coopératives du secteur de la collecte et de la première transformation qui, tout en étant indispensables à la valorisation des productions agricoles locales, se révèlent incapables de dégager assez de profit pour supporter des frais financiers élevés en raison du coût de l'argent.

Vous le savez, de nombreuses coopératives sont, actuellement, confrontées à des difficultés qui peuvent les conduire à la disparition.

La diminution de la P.O.A. et du F.I.S., non compensée pour la coopération par la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, conjuguée à l'insuffisance des moyens du F.E.O.G.A. et à la suppression des prêts à moyen terme ordinaires, remplacés partiellement par des prêts bancaires, crée une conjoncture particulièrement peu favorable pour le secteur coopératif.

Les prêts participatifs qui proviennent d'organismes divers r.c peuvent être confondus avec de véritables fonds propres. Ainsi se trouve posé un des plus graves problèmes auxquels la coopération ait été confrontée. Pourtant, je suis convaincu que nous ne pouvons laisser s'affaiblir le système coopératif sans porter un coup à toute notre agriculture. Je pense même qu'il nous appartient de favoriser son expansion dans les deuxième, troisième et quatrième segments de la transformation, là où se trouvent les véritables gisements de valeur ajoutée.

Je vais peut-être faire hurler les inconditionnels du libéralisme, mais je dirai que la coopération représente l'outil le plus efficace parce qu'il implique responsabilité, solidarité et respect de l'intérêt général, qualités qui sont, pour moi, autrement plus nobles que la recherche du profit.

Aussi l'Etat et les représentants de la coopération et de l'agriculture devraient-ils rechercher une solution originale à la constitution des fonds propres. Peut-être faut-il réfléchir à la création d'un organisme d'émission de titres coopératifs chargé de gérer le portefeuille avec le concours de l'Etat pour compenser les contraintes particulières qui pèsent sur la coopération.

Enfin, je veux conclure en évoquant un levier puissant de développement de nos capacités de production, tant dans le domaine privé que dans le domaine coopératif : je veux parler de l'intéressement des salariés à la marche de leur entreprise et de la qualification de ceux-ci pour affronter les mutations technologiques. En général, il s'agit d'une main-d'œuvre faiblement rémunérée et peu qualifiée.

Parallèlement aux conditions économiques à promouvoir dont j'ai parlé, il est indispensable de développer l'emploi qualifié, d'améliorer le niveau des salaires ainsi que les conditions de travail, et de favoriser une véritable explosion de la démocratie dans tous les domaines.

Une industrie agro-alimentaire dynamique et conquérante, voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'indispensable outil de valorisation de la production agricole dont notre économie a besoin ! *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Lajoinie, premier orateur inscrit.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le compte prévisionnel de l'agriculture pour 1985 révèle une nouvelle fois la place importante qu'occupe le secteur agricole dans l'économie de notre pays en même temps que sa fragilité croissante.

L'importance des résultats du travail de nos agriculteurs apparaît à tous les niveaux. La productivité du travail a encore progressé. Moins de paysans produisent plus. Ils ont encore amélioré les rendements dans beaucoup de domaines. Ils ont développé des cultures nouvelles pour lesquelles nous sommes déficitaires - je pense aux protéagineux, notamment au tournesol, mais aussi, entre autres, au tabac blond. Enfin, ils prennent une part grandissante aux résultats du commerce extérieur avec un excédent agro-alimentaire qui atteint 28 milliards en 1985.

Ces résultats ne peuvent cependant faire oublier la fragilité de cet outil de production dont je viens de parler et sa lente détérioration.

Plusieurs indices témoignent de cette évolution, résultat de la crise que traverse tout le système productif français. Les agriculteurs produisent plus, mais ils reçoivent moins. Avec une baisse de 7 p. 100 du revenu agricole, la plus forte depuis 1974, les revenus ont renoué avec la baisse en vigueur depuis 1973, exception faite, notamment, des années 1981 et 1982. Cette baisse prolongée affecte la capacité de modernisation de nombreuses exploitations et freine leur adaptation aux nouvelles technologies, comme en témoigne le recul du renouvellement du parc de tracteurs et de machines.

La fragilité s'exprime aussi par l'accélération des disparitions d'exploitations, en dépit d'une conjoncture économique toujours plus mauvaise, qui ne laisse espérer aucune perspective d'emploi dans d'autres secteurs.

C'est aussi le vieillissement des agriculteurs chefs d'exploitation dont maintenant près de la moitié ont plus de cinquante-cinq ans.

C'est surtout l'élimination continue d'un nombre toujours plus grand d'exploitations des voies du progrès. Car, au-delà de la vision globale que les statistiques peuvent donner de ce secteur, il faut bien percevoir qu'une partie toujours plus réduite d'agriculteurs parvient à s'en sortir, alors qu'un nombre grandissant s'enfoncé dans l'endettement, rendu insupportable par les niveaux excessifs des taux d'intérêt, eu égard à la baisse du revenu agricole.

Cette année particulièrement, des agriculteurs en difficulté vont se trouver au bord de la faillite. J'en ai reçu des témoignages dans mon département. Il faudrait sans doute prévoir des moratoires.

De toutes parts, on condamne aujourd'hui l'agriculture duale, appelée de ses vœux par la commission de la communauté européenne dans son « livre vert », alors que la politique en vigueur conduit en fait cette agriculture dans l'impasse. Il ne suffit donc pas de rejeter cette conception : il faut des mesures énergiques et rapides pour s'en sortir.

Si notre agriculture résiste malgré tout, elle le doit d'abord à ses hommes et à ses femmes. D'abord parce qu'ils ont su avec intelligence et courage tirer le meilleur parti de leur métier. Et ensuite, parce qu'ils ont eu la clairvoyance de mettre en échec les plus mauvais coups dirigés contre eux.

C'est parce que le plan Mansholt, aujourd'hui repris pour l'essentiel dans le « livre vert », auquel nous nous sommes opposés dès le début, et ses théories malthusiennes ont été mis en échec, que l'agriculture reste ce qu'elle est.

C'est parce que des manifestations diverses ont imposé à maintes reprises des mesures contre les importations abusives que les débouchés ont été préservés, que les montants compensatoires monétaires ont fait en leur temps objet d'aménagement, puis ont finalement été supprimés.

Nos vins, nos fruits et légumes, nos viandes, ont dû une partie de leur salut à l'engagement du monde agricole pour sauver son outil de travail.

Les manifestations actuelles des éleveurs victimes de la sécheresse ne sont sans doute pas totalement étrangères à l'annonce d'une aide de 350 millions de francs aux producteurs de viande. Certes, cette mesure est pleinement justifiée. Mais nous qui avons ici soutenu seuls la demande de 500 francs par unité de gros bétail aux victimes de la sécheresse, que vous refusez pour le moment, monsieur le ministre...

M. Gérard Gouzas. Guillaume, Lajoinie, même combat !

M. André Lajoinie. Vous savez, quand le soleil se lève et quand Guillaume dit que le soleil se lève, je ne dis pas qu'il se couche ! *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. Gérard Gouzas. Ce n'est pas tout à fait la même chose !

M. André Lajoinie. En tout cas, si vous considérez que l'attribution aux éleveurs de 500 francs en nature pour que ceux-ci puissent nourrir leur cheptel jusqu'au printemps...

M. Gérard Gouzas. Qui paie ?

M. André Lajoinie. ... en respectant un plafond car nous ne voulons pas donner de l'argent aux plus gros, n'est pas justifiée, monsieur Gouzas, je vous demande de venir le dire devant les éleveurs de l'Allier, et je vous promets bien du bonheur. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

Nous considérons, nous, que cette mesure qui a été prise pour les producteurs de viande est insuffisante, tout comme sont insuffisantes les mesures prises pour la sécheresse. Il faudra en prendre d'autres, car il faut le savoir et le dire, la situation des éleveurs n'est pas aujourd'hui la pire : elle sera encore pire au mois de mars, au moment où il va falloir faire la soudure, et beaucoup risquent de « sauter », notamment des jeunes ! Il faut en avoir conscience car c'est le patrimoine national qui est menacé.

M. Jean Lacombe. Nous ne contestons pas que ce soit dur !

M. André Lajoinie. Vous ne le contestez pas, mais vous approuvez le fait qu'il n'y ait pas de mesures significatives !

Il ne faut pas se contenter de plaindre les intéressés ! Devant une telle situation, les larmes ne suffisent pas !

La France, qui est un pays développé, a les moyens de supporter un sinistre qui touche vingt-cinq départements seulement. C'est à la portée de notre économie ! Ne rien faire pour cela, c'est manquer de ses responsabilités !

M. Jean Lacombe. Démagogie !

M. André Lajoinie. Non, ce n'est pas de la démocratie ! Je n'accepte pas de tels propos ! Je ne veux pas que l'on parle de démocratie quand je demande que des mesures soient prises pour permettre aux petits et moyens, pas aux gros, de surmonter cette mauvaise passe. Si vous parlez de démocratie, c'est que vous n'êtes pas un homme sérieux, je vous le dis franchement ! (*Très bien ! sur les bancs des communistes.*)

Essentielle et fragile, notre agriculture est confrontée à un nouveau tournant de son histoire. Mais, comme les vieilles dames très riches, elle trouve de tout à son chevet : des amis sincères qui l'ont toujours défendue et ceux-là mêmes qui ont versé le poison dans le bouillon. En effet, si l'agriculture subit une « crise grave », selon M. Chirac, si le monde agricole « semble avoir perdu espoir », selon M. Giscard d'Estaing, ceux-ci n'y sont-ils pas pour quelque chose ?

M. Jacques Blanc. Allons, allons !

M. André Lajoinie. La crise n'est pas tombée sur l'agriculture en quelques années ! Certes, monsieur le ministre, nous considérons que votre politique aggrave cette crise en engageant en fait l'application des orientations désastreuses de la Commission européenne, mais la crise était déjà là auparavant !

Depuis 1973, les revenus reculent et, avec eux, les investissements. Le vieillissement est le résultat de la politique menée par les gouvernements successifs. Les problèmes de débouchés sont le résultat du chômage dans les grands pays capitalistes depuis de longues années et l'endettement des pays en voie de développement, qui n'est pas récent, s'est accentué.

Le soja, sans droits de douane, qui entre dans la Communauté, fait évidemment une concurrence très grave aux produits de nos éleveurs. Cette concurrence, je voudrais le préciser, n'oppose pas les petits paysans des pays du tiers monde à nos agriculteurs : elle oppose des spéculateurs, des multinationales à nos agriculteurs. Aujourd'hui, si l'on a fait abattre 500 000 vaches laitières, si nos éleveurs de porcs bretons ont des difficultés, c'est parce que des spéculateurs, des multinationales, avec la complicité de la Communauté européenne qui laisse entrer leurs produits sans droits de douane et sans prélèvements, font travailler les paysans brésiliens pour un bout de pain. Les paysans brésiliens meurent de faim en produisant le soja pour nos porcs et nos autres animaux.

La prétention américaine à dominer les échanges alimentaires est ancienne. Elle a été acceptée par tous, sauf par les communistes, tout comme l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun en dépit du maintien des rapports privilégiés de ce pays avec ses anciennes colonies, et les privilèges qui en découlent, comme le chèque de 12 milliards qui a été attribué à Mme Thatcher ou l'injuste règlement ovin qui attribue à ce pays 95 p. 100 des fonds européens, ce que votre Gouvernement a pérennisé et aggravé.

Les montants compensatoires monétaires et le non-respect des principes communautaires qui ont permis aux agriculteurs du nord de l'Europe de progresser plus rapidement que nous, c'est la politique des gouvernements qui se sont succédés, comme le faible niveau de formation de nos agriculteurs, qui constitue un lourd handicap.

Enfin, la limitation budgétaire communautaire du 30 mai 1980, acceptée par la droite et confirmée au sommet de Fontainebleau, sous la présidence de M. François Mitterrand, trace la voie aux réductions de production, à la baisse des prix agricoles, à l'ouverture plus large des frontières aux importations aux prix mondiaux spéculant sur la misère du tiers monde.

Non ! Décidément, les résultats passés de ceux qui offrent leur médecine à l'agriculture les disqualifient. Ils n'ont pour cela aucune qualification et relèvent plus de l'exercice illégal de la médecine que du mérite agricole.

Le parti communiste peut se permettre ce rappel car il est le seul à avoir maintenu une position constante et claire à l'égard des choix de politique agricole effectués par l'Europe ou les gouvernements français.

Tout de suite après les élections de 1981, on a pu croire à un changement d'attitude de la France. La fermeté de la négociation des prix a été plus grande à Bruxelles, et les dérogations aux principes communautaires dénoncées et chiffrées, l'endettement condamné. Les cotisations sociales ont été réparties un peu plus équitablement et la modulation de certaines taxes parafiscales a été amorcée.

Les états généraux du développement ont posé le principe de la nécessité d'étendre le bénéfice du développement au plus grand nombre possible d'exploitations. Mais avec la politique d'austérité, ces orientations sont abandonnées dans les faits et les décisions quotidiennes. Elles sont même considérées par certains de ceux qui les ont mises en œuvre, comme des erreurs de jeunesse à mettre au compte de l'inexpérience du pouvoir.

Comment faire crédit, aujourd'hui, aux propos du parti socialiste, que nous avons entendus à Versailles ? Celui-ci envisage des « mécanismes de redistribution », des « prix dégressifs » ou des « taxes progressives », alors que ce qui avait été obtenu en 1982 est peu à peu remis en cause depuis deux ans, tant sur le plan de la progressivité des cotisations sociales que sur celui des taxes sur les céréales.

Comment ignorer que l'acceptation de la limitation budgétaire européenne résulte de la même analyse que celle que fait la droite sur la solvabilité des marchés, sur le rôle directeur des prix mondiaux ? Pourquoi taire que les dérogations intolérables aux principes communautaires ont été finalement avalisées par le Gouvernement ? Comment ne pas constater que la limitation arbitraire de nos productions, à l'exemple des quotas laitiers, qui ont fait abattre 500 000 vaches laitières, provoquant le marasme des marchés de la viande bovine et le manque de lait dans certaines laiteries, comme dans des laiteries de ma région Auvergne, qui fabriquent du fromage qui se vend à l'exportation...

M. Jacques Blanc. C'est vrai !

M. André Lajoinie. ...alors que nous ne sommes pas responsables des excédents, s'inscrit dans le cadre arrêté dans les négociations commerciales multilatérales, selon lesquelles la Communauté devait voir ses parts de marché régresser.

La politique agricole menée par votre gouvernement, monsieur le ministre, met donc ses pas, il faut bien le dire, dans ceux des gouvernements d'avant 1981. La C.E.E. et avec elle le Gouvernement français cèdent aux sollicitations des Etats-Unis, comme on l'a vu à plusieurs reprises au sujet de l'ouverture des frontières communautaires aux importations agricoles américaines.

Chacun s'accorde à reconnaître l'importance du désendettement des pays en voie de développement pour que ceux-ci amorcent leur développement et accroissent leurs débouchés alimentaires. Or la France ne prend pas de réelles initiatives pour débloquer le dialogue Nord-Sud. Mieux, elle vient de s'aligner sur les positions américaines au Fonds monétaire international. Les idées du Président de la République de Cancun sont oubliées, alors que la dette africaine, par exemple, s'accroît de 10 p. 100 en 1985 et que, toujours pour cette zone, les exportations baissent en valeur de 27 p. 100.

Cette tendance est valable pour l'ensemble des pays en voie de développement.

Le Gouvernement, nous nous en souvenons tous, s'est rangé, à Bonn, aux côtés des Etats-Unis dans la course aux armements et le Président de la République vient d'affirmer que la militarisation de l'espace était inévitable. Il se range également à la politique de spéculation financière, privilégiée-

giant l'exportation des capitaux et les jeux de la Bourse au détriment des investissements productifs, de l'amélioration du pouvoir d'achat et des créations d'emplois.

A ce sujet, je précise que faire état de la baisse du rythme de l'inflation, c'est bien, car nous sommes contre l'inflation. Il n'empêche que la baisse de l'inflation, la déflation organisée aujourd'hui, est un garrot, il faut bien le comprendre, qui étrangle de nombreux agriculteurs comme d'ailleurs nombre de producteurs qui ont emprunté à 10, 12 ou 14 p. 100 et qui ne peuvent plus rembourser !

Vous venez de faire ratifier l'élargissement de la Communauté européenne à deux pays qui seront une nouvelle tête de pont du continent américain en Europe et qui absorberont une bonne partie du budget communautaire déjà incapable de répondre aux besoins des dix pays actuels.

Cet élargissement constitue, vous le savez bien, un danger extrêmement grave pour des productions nationales, comme le vin, les fruits et légumes, et d'autres qu'aucune organisation ne va préserver.

Enfin, en proposant d'abandonner la règle de l'unanimité, pour les décisions de Bruxelles, vous venez de franchir une étape dangereuse dans la politique d'intégration européenne. Elle va aggraver les traits les plus négatifs du Marché commun. Cette construction va devenir encore plus l'outil des puissants trusts multinationaux qui font la pluie et le beau temps à la Commission européenne par l'intermédiaire des lords anglais et des politiciens réactionnaires. Elle saura s'attacher les grâces d'un certain nombre d'Etats qui, à la majorité, décideront ce qui est bon pour eux. On peut facilement imaginer jusqu'où les autorités européennes veulent nous conduire en lisant le « livre vert ».

Les orientations qui s'en dégagent accentueraient la coupe de notre agriculture en deux : un petit nombre d'élus seront retenus pour leur compétitivité, c'est-à-dire qu'ils devront produire toujours plus pour percevoir moins, y compris dans les céréales, alors que la grande majorité sera assistée pour accompagner sa disparition.

Les limitations de productions s'étendraient, les prix des produits agricoles seraient de plus en plus alignés sur les prix mondiaux. Les friches se développeraient pour former ce que la commission appelle des « couloirs écologiques », par euphémisme, qui ne seraient en réalité que des zones désertifiées. Les paysans qui y subsisteraient provisoirement seraient réduits au rôle d'objets de musée, témoignant de l'époque où existait une civilisation rurale.

A l'appui de cette perspective, le « livre vert » brandit des postulats que les idées dominantes nous prient de ne pas contester. Il y aurait trop de tout. Et on nous demande de faire silence sur le recul du pouvoir d'achat, sur la montée du chômage, tandis que de bonnes âmes mettent la conscience des nantis en paix par quelques soupes populaires.

On voudrait que l'on taise les millions d'hommes et de femmes qui meurent de faim chaque année, et les autres millions qui, trop mal nourris, ne peuvent jouir d'aucune des libertés fondamentales que sont le travail, la santé, la connaissance ou le droit de vivre, tout simplement.

Au regard de ce drame qui déshonore la société capitaliste, car elle en est responsable, on nous parle de « concurrence sur les marchés mondiaux », de « contrainte budgétaire ». Ce serait « un constat de bon sens difficilement récusable ».

Eh bien, monsieur le ministre, les communistes récusent sans complexe ce constat, parce qu'il n'est pas de « bon sens », mais utile idéologiquement. La contrainte budgétaire et la concurrence sont les résultats de la politique capitaliste qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres.

Par ailleurs, il n'y a pas de contrainte budgétaire pour l'initiative de défense stratégique et la course aux armements, et il n'y a pas de concurrence réelle sur les marchés mondiaux, vous le savez, soumis au dumping des pays riches, ou au dumping encore plus rigoureux des pays misérables - ce qui achève d'enfoncer ceux-ci dans l'ornière.

Fonder, comme le fait le « livre vert » que vous appliquez en pratique, une politique agricole sur ces critères, c'est admettre de plonger notre agriculture dans une spirale de déclin accéléré, pour aboutir à quoi ? Longtemps, on nous a montré l'agriculture américaine en exemple, et je vois sur ces bancs certains députés qui faisaient le panégyrique de ce « modèle », mais celui-ci s'effondre, confirmant ainsi que la concentration et le productivisme ont des limites.

L'agriculture, comme toute l'économie des pays capitalistes, se heurte aux limites du système. La rentabilité financière s'oppose à la satisfaction des besoins. Telle est la contradiction, constat de bon sens celui-là !

Tout le monde est conscient que le temps est venu d'apporter une réponse à cette question. Naturellement, ces réponses doivent être jugées à l'aune des faits et des pratiques passées, surtout à la veille d'une consultation électorale importante.

Concéder qu'il faut « une agriculture en expansion » ou « rétablir la confiance », ou encore « redonner toutes ses chances à l'agriculture », comme l'ont fait tous les orateurs, sauf le nôtre, au congrès de Versailles, au conseil national de la F.N.S.E.A., sans remettre en cause les principaux fondements de la politique économique, n'est rien d'autre que « propos gobe-voix ».

On ne peut pas utiliser l'argent à la fois pour gonfler les profits, financer la course aux armements et satisfaire les besoins alimentaires mondiaux, condition essentielle d'expansion de notre agriculture, parmi d'autres.

Le parti communiste français est lucide et parle clairement. Pour offrir une perspective stable et durable à notre agriculture, il faut en finir avec la politique de régression menée tant avant 1981 que depuis la mise en œuvre de la politique d'austérité.

J'exposerai notre conception à partir de trois idées principales : premièrement, la nécessité de redresser la situation économique générale ; deuxièmement, l'urgence de préserver et d'accroître notre souveraineté nationale ; troisièmement, l'impératif de promouvoir une agriculture créatrice de richesse.

Créer une situation économique porteuse, cela signifie remplir au moins trois conditions.

Tout le monde admet que l'agriculture est insérée dans l'économie française. Son avenir ne peut en conséquence être détaché de celui de l'ensemble de cette économie. Ce constat a conduit Georges Marchais à préciser devant le conseil national de la F.N.S.E.A. que « toute solution concernant l'agriculture et ne s'insérant pas dans un ensemble de propositions économiques relèverait de la démagogie pure et simple ».

C'est pourquoi la première condition à mettre en œuvre c'est une politique de croissance et d'emploi. Elle détermine l'amélioration des débouchés par l'accroissement du pouvoir d'achat et le choix de produire ce dont nous avons besoin, particulièrement les productions déficitaires.

Pour la France, il s'agit, entre autres, des protéagineux où nous avons un déficit de 6,4 milliards, des fruits et légumes avec 7 milliards, des viandes ovines, porcines et équinées, avec 7,5 milliards ; et de nombreuses autres productions comme l'horticulture avec un déficit de 1,4 milliard et le tabac, avec environ 3 milliards.

L'Europe même n'est pas structurellement excédentaire, si on tient compte de ses importations de produits de base, qui fondent les élevages industriels du nord de l'Europe. Les chambres d'agriculture soulignent fort justement que les importations européennes d'oléagineux et de protéagineux représentent la production de 10 millions d'hectares, soit 10 p. 100 de la surface cultivée de la Communauté économique européenne. Voilà de quoi faire travailler nos paysans.

Naturellement, pour cela il faut retenir d'autres critères que les prix mondiaux, et notamment la rentabilité sociale de ces productions. L'augmentation du pouvoir d'achat crée aussi des débouchés.

D'une part, des millions de gens consommeront mieux et plus qu'ils ne le font actuellement. Je ne crois pas que l'on puisse soutenir que les chômeurs non indemnisés ou ceux qui vivent avec le minimum ne soient pas des consommateurs en puissance.

Mais, d'autre part, et au-delà, chacun sait aussi que la structure alimentaire se modifie avec les revenus. La consommation de produits nobles - viandes, fruits, légumes frais ou laitages - se substitue aux aliments de base que sont les céréales et les pommes de terre.

Deuxième condition : il faut s'attaquer au sous-développement et à la faim.

Nous ne proposons pas de nourrir tout le monde, nous n'en avons ni les moyens, ni la vocation. Cependant, nous pensons qu'un programme mondial doté de moyens très

importants, que pourraient dégager des mesures de désarmement, devrait être mis sur pied avec deux objectifs simultanés.

D'abord, désendetter ces pays et leur permettre un décollage économique fondé sur l'exploitation de leurs richesses. Or, je l'ai déjà dit, leur endettement s'accroît malgré leurs programmes d'austérité. Leurs productions, achetées à vil prix par les multinationales, concurrencent les nôtres. N'est-ce pas avec du manioc cultivé par des pays où la faim sévit que nous nourrissons nos porcs ?

Mais il n'y a pas d'essor économique si la nourriture élémentaire n'est pas assurée, ce qui constitue d'autres débouchés, certes pas illimités.

Quant aux moyens financiers, l'O.N.U. a montré qu'un prélèvement de 10 p. 100 sur toutes les dépenses mondiales d'armement pourrait constituer un fonds propre et amorcer la pompe du développement. Ce serait bon pour la sécurité des peuples et positif pour les économies.

Troisième condition : il convient de promouvoir une réelle politique européenne d'exportation, sans arrière-pensées politiques. D'immenses débouchés solvables existent dans les pays socialistes et dans un certain nombre de pays en voie de développement qui ont commencé leur décollage économique. Les progrès techniques réalisés en matière de transformation, de conditionnement, de transport offrent des perspectives nouvelles d'échanges.

Enfin, nous ne rejetons pas l'idée d'utiliser une partie de la production agricole comme matière première pour l'industrie, notamment dans le domaine des biotechnologies ou dans la production de carburant de substitution. Cependant, nous pensons que cet usage demeure limité en raison des énormes besoins alimentaires.

En conclusion de cette partie, j'indiquerai que la politique économique, au lieu de prendre pour fondement les prix mondiaux et la rentabilité financière, doit être conçue à partir des besoins et en fonction de la rentabilité sociale. Pour cela, il suffit de privilégier les investissements productifs au détriment des capitaux spéculatifs.

Les effets d'une telle politique seraient sensibles rapidement. De ce fait, ils constituent une réponse d'actualité aux questions posées.

Le deuxième point d'ancrage de notre conception, c'est de conserver et d'élargir notre souveraineté.

La fuite en avant dans l'intégration européenne tourne le dos aux nécessités de notre époque. L'expérience montre que cette politique de soumission ne conduit qu'à des mesures antipaysannes et antinationales. Dès le départ, nous avons exprimé nos craintes lors de la mise en place du Marché commun. Les faits nous donnent raison. Au lieu de poursuivre dans la même voie, il faut corriger la route. A cet effet, nous proposons deux orientations. D'abord, il faut faire respecter les principes de base - qui ne sont pas respectés. - Ensuite, il faut en finir avec une gestion bureaucratique et tatillonnes des fonctionnaires de Bruxelles. Nous souhaitons vraiment, monsieur le ministre, alléger cet étatsisme-là, complètement archaïque à l'époque de la décentralisation.

Nous demandons que seules les grandes orientations, les nécessaires coordinations entre les économies soient arrêtées au niveau européen et que, au-delà d'un accord minimal, chaque Etat puisse développer ses propres initiatives.

Tel est le sens de l'article premier de notre proposition de loi qui prévoit que la France puisse modifier par des décisions nationales les mesures communautaires dangereuses pour son agriculture.

Cet espace de souveraineté doit, bien entendu, être étendu à nos rapports avec les Etats-Unis. Nous en avons les moyens. Nous sommes un grand pays et nous pourrions constituer, avec les pays en voie de développement et d'autres, un pôle puissant de résistance à l'hégémonie politique et économique des Etats-Unis sans pour autant nuire à nos relations avec ce grand peuple.

Enfin, troisième pilier de notre conception : promouvoir une agriculture créatrice de richesses.

Nous ne sommes pas pour produire n'importe quoi, dans n'importe quelles quantités et n'importe comment.

Compte tenu de tous les facteurs que j'ai développés, nous ne croyons pas que l'état de surproduction structurel et permanent soit immédiat.

Néanmoins, nous ne pensons pas utile de rechercher l'accroissement inconsidéré et artificiel des productions. Aussi proposons-nous de privilégier la production de valeur ajoutée plutôt que d'accumuler les consommations intermédiaires pour gonfler les rendements, sans créer de nouvelles richesses.

A cet égard, l'évolution de 1985 est significative. Les consommations intermédiaires ont augmenté de 3 p. 100, les livraisons de produits agricoles de 0,5 p. 100 et la valeur ajoutée produite a diminué de 1,6 p. 100. Elle ne cesse d'ailleurs de diminuer depuis 1972. La tendance actuelle doit être corrigée en privilégiant la valorisation des richesses locales. Produire du lait et de la viande avec des fourrages : oui ! Favoriser cette production avec du soja importé, comme le font les usines à lait du Nord de l'Europe, grâce au mécanisme de la Communauté européenne, nous paraît devoir être déconseillé : c'est ce que nous faisons.

Certes, dans cette conception, se pose le problème des coûts. Nous avons deux réponses à cette question.

La première est d'apprécier ce coût par rapport à la société : coûts de la désertification, de la détérioration des équilibres biologiques, des pollutions et des importations.

La deuxième, c'est qu'il est possible d'économiser des facteurs de production. Je pense aux produits nécessaires à l'agriculture, à la qualité des sols, mais aussi à des coûts tels que les frais financiers dont je parlais tout à l'heure, notamment les taux excessifs des prêts du crédit agricole qui, en moyenne, sont deux fois plus élevés que l'inflation. Et puis, des économies peuvent être faites par la coopération : C.U.M.A., G.A.E.C., entre autres.

Le fondement économique de notre conception est donc tout à fait solide.

Pour réussir, cette agriculture doit reposer sur trois principes essentiels.

Premièrement, elle ne peut être conduite que par des hommes et des femmes responsables et bien considérés par la nation. Cela signifie d'abord qu'elle soit fondée sur l'exploitation familiale aidée par une coopération diversifiée. C'est la base de notre politique depuis des décennies. Nous l'avons soutenue dans les années 60, au moment où certains rêvaient - ils en rêvent encore, mais ils se font plus discrets - d'une agriculture à l'américaine. Le naufrage de celle-ci, porté à l'image par quelques films émouvants, nous donne aussi raison sur ce point.

Deuxièmement, autre exigence, celle d'une main-d'œuvre qualifiée capable de maîtriser les techniques les plus modernes. La création de richesses est, en effet, dévoreuse de matière grise. Qui dit main-d'œuvre, dit installation de jeunes. Nous avons déposé une proposition de loi sur ce thème. Elle repose sur deux principes : favoriser la location des terres et garantir la réussite des installations par un système de pré-installation et une aide particulière dans les cas les plus difficiles qui s'ajouterait à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs revalorisée.

Enfin, troisièmement, les agriculteurs méritent d'avoir un statut social comparable à celui des autres travailleurs.

La première condition, c'est le revenu. Les prix des produits agricoles doivent tenir compte des coûts et rémunérer correctement le travail et les investissements. C'est dire que les handicaps seront pris en compte, ainsi que les services rendus pour l'entretien du patrimoine.

Des mesures favorisant les exploitations familiales doivent être prises, comme une meilleure répartition des charges sociales, qui sont en moyenne cinq fois plus élevées à l'hectare pour les petits et les moyens que pour les gros, ou comme l'attribution de fioul détaxé dans la limite d'un contingent de 5 000 litres.

La deuxième condition, c'est l'amélioration de la protection sociale, avec d'abord une retraite décente à soixante ans, immédiatement, non à l'échéance... de 1990, monsieur le ministre ! Cette attribution de la retraite vieillesse « avec un élastique » froisse profondément nos agriculteurs âgés qui considèrent votre proposition comme un affront. Je vous demande de réfléchir et de rectifier votre projet avant la dernière lecture devant notre Assemblée. Du financement de cette mesure, on peut discuter. Les agriculteurs méritent eux aussi, compte tenu du rôle qu'ils ont joué et de leur situation démographique, de bénéficier de la solidarité de la collectivité nationale.

Quant aux agricultrices, il serait bien temps de leur accorder un véritable statut. Pour notre part, nous soutenons dans une proposition de loi trois grandes idées :

Premièrement, leur offrir deux choix nouveaux : celui de collaboratrice ou celui de coexploitante qui donne à celle-ci des prérogatives identiques à celles de leur conjoint ;

Deuxièmement, la création d'un véritable congé de maternité, par allongement successifs et extension des possibilités de remplacement ;

Troisièmement, l'ouverture du droit à l'invalidité et à des droits propres en matière de retraite.

L'outil de base de l'agriculteur c'est, bien entendu, le foncier. Or la crise est particulièrement grave dans ce domaine. Toutes les initiatives libérales ont échoué et les offices magiques dont vous nous rebattiez les oreilles jadis sont mort-nés.

Partant du constat que nous faisons, nous formulons quatre propositions.

D'abord, nous considérons que le foncier constitue un investissement productif de tout premier plan. Sans foncier, pas d'installation et pas d'agriculture, hormis bien sûr les activités qui peuvent se développer en hors sol. Obliger actuellement, comme cela se fait, un jeune agriculteur qui s'installe à acquérir la terre, c'est réserver ce métier aux plus riches en écartant des vocations prometteuses.

Ensuite, nous voulons inciter les exploitants retraités à donner à bail leurs terres, en excluant dans certaines limites les revenus des terres données à bail, et en améliorant les retraites de façon à aider à la libération des terres.

De plus, nous proposons de donner aux S.A.F.E.R. des missions nouvelles. Créées à l'origine pour intervenir dans l'aménagement d'exploitations agricoles, dans un marché à très forte demande, elles n'ont pas été adaptées à l'évolution de ce marché.

Au contraire, elles ont été chargées d'autres missions au profit de la forêt, de la montagne ou des collectivités locales, mais sans recevoir de moyens nouveaux pour faire face aux besoins de l'agriculture. Pour notre part, nous avons proposé d'étendre la possibilité de location dans le cadre du statut de fermage, sans limitation de durée, prioritairement aux jeunes qui s'installent, et dans la limite d'un plafond de superficie.

La mise à disposition, tant des jeunes que d'autres demandeurs, pourrait également se faire sous forme de location-vente ou de vente à terme, par exemple. Naturellement, à tout moment, la S.A.F.E.R. doit être dans l'obligation de vendre, dès que l'exploitant du fonds en fait la demande.

Le financement du stock ainsi réalisé par les S.A.F.E.R. pourrait s'opérer par des participations à leur capital par diverses sources : les collectivités publiques ; les organismes coopératifs et mutualistes ; l'émission de parts de G.F.A. dont elles assureraient la fluidité du marché ; l'Etat enfin pourrait apporter sa contribution. Nous estimons qu'environ deux milliards de francs devraient être mis annuellement à la disposition des S.A.F.E.R. pour les missions nouvelles qui leur seraient confiées, ce qui est tout à fait modeste sur un budget de l'Etat qui dépasse les mille milliards, et qui ne serait pas un investissement à fonds perdus, puisque, grâce aux locations-vente, les fonds publics pourraient être reconstitués.

Une partie de ce financement peut être récupérée sous forme de prélèvement sur les plus-values réalisées lors de la vente de terres agricoles changeant d'affectation, ou par des taxes spécifiques affectant les usages spéculatifs du sol.

Pour conduire cette politique, il serait indispensable de modifier le conseil d'administration des S.A.F.E.R., notamment en renforçant le rôle et les prérogatives des agriculteurs. Leur zone d'influence devrait être rapprochée le plus possible du département, et les relations entre les commissions départementales des structures et des S.A.F.E.R., modifiées pour rendre le système plus cohérent.

Enfin, je veux citer brièvement, trois autres conditions de succès d'une nouvelle politique agricole :

Le cadre juridique et fiscal doit être approprié au milieu. Deux qualités sont indispensables, la simplicité et la souplesse.

La production agricole doit être valorisée par une bonne gestion des marchés et une puissante industrie agro-alimentaire, qui mériterait d'être développée, comme l'a rappelé le président de la commission de la production.

Les instances de décision devraient donner aux représentants des agriculteurs un pouvoir réel. La gestion par des bureaucrates de Bruxelles est un lourd handicap pour notre agriculture. Il faut rapprocher les lieux de décision des lieux de production. Dans les commissions départementales, dans les offices, dans toutes les instances où se joue le sort de l'agriculture, toutes les intelligences sont nécessaires, notamment celles des centaines de milliers de petits et moyens exploitants.

Loin du libéralisme, masque de la loi du plus fort, loin de l'étatisme, apanage du bureaucratisme et d'abord de celui de Bruxelles, notre conception de l'agriculture est réellement moderne, parce qu'elle apporte des réponses nouvelles aux questions posées. Elle est réellement l'avenir, parce qu'elle inscrit le développement de ce secteur dans une dynamique de progrès. Elle est poiteuse d'espoir, parce qu'elle se propose de lutter pour le bien-être de l'humanité et pour la paix. Elle exprime notre confiance aux peuples et notre détermination sereine à combattre ce vieux système, cause de tant de crises et de malheurs.

Cette conception sérieuse, ouverte, responsable, est sans doute dangereuse pour les politiques établies sur des vieilles certitudes éculées, mais elle finira pourtant par s'imposer car elle correspond aux besoins du pays et aux aspirations des millions d'agriculteurs qui vivent de leur travail et méritent notre reconnaissance. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. En vous écoutant tout à l'heure, monsieur le ministre, et en écoutant vos amis vanter les bienfaits et les réalisations, pour l'agriculture, du socialisme à la française, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé par le caractère surréaliste de certaines affirmations. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Car la réalité, hélas ! s'impose, et schématiquement votre bilan peut se résumer en deux phrases. En premier lieu, la France est de moins en moins présente à Bruxelles, alors que l'évolution de la politique agricole commune rendrait cette présence indispensable. (*Exclamations sur les n^omes bancs.*)

En second lieu, la France mène une politique agricole intéressante de moins en moins crédible, car il n'y a plus de priorité reconnue à l'agriculture.

A cette résignation et à ce renoncement, je voudrais opposer la double ambition de l'U.D.F. pour notre agriculture et que partagent, j'en suis convaincu, nos amis du R.P.R. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Gérard Gouzes. Pour ce que vous avez fait de 1974 à 1981 !

M. Jacques Blanc. Impulser un véritable élan à la politique agricole commune, reconnaître sa vraie place à notre agriculture, force de frappe de nos exportations, force de frappe de la lutte contre le chômage et force de frappe du maintien en vie de l'espace rural.

Force est malheureusement de le constater, la France compte de moins en moins à Bruxelles. Cela vaut pour les dossiers traités depuis votre arrivée au pouvoir - enfin depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir, ce n'est pas vous personnellement qui êtes en cause - comme pour les questions en cours de discussion.

Pour le passé, que constatons-nous, mes chers collègues ?

La France a réagi plus qu'elle n'a agi. Ceres, et je ne le nie pas, les problèmes agricoles européens ne datent pas de l'arrivée de la gauche au pouvoir. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Ils existaient avant elle, ils persisteront après elle.

M. Gérard Gouzes. Quelle lucidité !

M. Jacques Blanc. Je le concède volontiers, dans les années 70, à la suite du premier, puis du second élargissement de la Communauté, un certain nombre de problèmes graves se sont posés : problèmes économiques, de surplus ou de risques d'excédents, problèmes des revenus agricoles, problèmes financiers, problèmes des montants compensatoires monétaires que nous étions parvenus à régler avant 1981. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Gérard Gouzes. Il ne manque pas de toupet !

M. Jacques Blanc. Ils ont été supprimés quand vous êtes arrivés. Vous en avez remis en place. Depuis quatre années, ces problèmes se sont amplifiés...

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Blanc. ... et, face à cette amplification, le Gouvernement n'a pas précédé, il a suivi.

J'ajouterai monsieur le ministre, que vous-même et vos amis avez suffisamment fustigé les gouvernements précédents pour que nous puissions dire aujourd'hui que non seulement vous n'avez pas changé le cours des choses...

M. Gérard Gouzes. Mais si, mais si !

M. Jacques Blanc. ... comme vous vous y étiez engagé, mais que vous avez laissé faire, que vous avez laissé les choses se détériorer inéluctablement. Les exemples sont nombreux. Je n'en retiendrai que deux.

Le premier concerne le lait : il ne s'agit pas pour moi de contester l'existence d'un problème. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Gérard Gouzes. Vous avez laissé les excédents se développer !

M. Jacques Blanc. Je ne prendrai pas les positions que vous aviez lorsque vous étiez dans l'opposition : je ne conteste donc pas qu'il y avait un problème. Votre prédécesseur, d'ailleurs, monsieur le ministre, expliqua en son temps à ses interlocuteurs que c'était un moindre mal : il oubliait vos défilés contre la mise en œuvre de la taxe de coresponsabilité. Entre la coresponsabilité et les quotas, nous choisissons, nous, la coresponsabilité (*Interruptions sur les bancs des socialistes*) ... parce qu'elle affirme une volonté offensive commerciale. Vous avez choisi, ou, soyons plus honnêtes, vous avez subi les quotas, c'est-à-dire la voie du renoncement.

Quelle compensation avez-vous obtenue en échange ? Quelles mesures relatives à la souplesse dans l'attribution des quotas aux jeunes, à la montagne. Parlons-en, de la montagne. Quand le R.P.R. et l'U.D.F. avaient la majorité, nous avions obtenu que la taxe de coresponsabilité ne s'applique pas à la montagne. Nous nous étions battus.

Comment avoir laissé installer ces quotas dans des zones où le maintien de la vie passe par le développement de la production laitière, où l'on consomme des productions fourragères locales, et non pas du soja importé, où l'on produit des fromages qui se vendent, et non pas de la poudre de lait ?

M. Jean-Jacques Benetière. Vous n'utilisez pas vos quotas, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. Bien que je ne souscrive pas aux propos tenus par M. Lajoinie - je ne fais pas d'amalgame - celui-ci a déclaré qu'il connaissait des laiteries qui manquaient de lait. Moi aussi, j'en connais. Je peux vous citer l'exemple de la coopérative de Loubaresse, ayant une activité dans le Cantal et en Lozère, et qui ne peut honorer toutes ses commandes et va chercher le lait très loin.

Dans le même temps, en Lozère, la production laitière est limitée à 3 000 kilos de lait par bête !

Que sont devenus vos beaux discours sur les fameuses usines à lait ? Où en est-on de la suppression du régime préférentiel dont bénéficient encore certains pays tiers, comme la Nouvelle-Zélande ?

Voilà pour le premier exemple. Mon second exemple est tout à fait d'actualité - j'y reviens, car il est important : il s'agit de l'élargissement.

Bien sûr, j'entends vos amis me dire que nous n'avons pas de leçon à donner, compte tenu des problèmes posés par les deux premières décisions d'élargissement de la Communauté !

M. Gérard Gouzes. C'est vrai, ça. Je vous approuve !

M. Noël Ravassard. M. Blanc le reconnaît !

M. Jacques Blanc. Il est vrai que ces décisions ont posé et posent encore des problèmes. Je ne dis pas que tout fut parfait. Mais une différence fondamentale existe entre la situation d'alors et la réalité d'aujourd'hui.

M. Gérard Gouzes. Aujourd'hui, vous êtes dans l'opposition !

M. Jacques Blanc. Au 1^{er} janvier 1986, la Communauté européenne va procéder à son élargissement, à un moment où - tout le monde est bien d'accord là-dessus - la politique agricole commune a rarement été aussi attaquée et aussi en difficulté. Ce n'était pas le cas en 1969 ni en 1975, et cela, c'est une différence importante, vous le savez comme moi, monsieur le ministre.

M. Jean-Jacques Benetière. Plus on attend, plus les difficultés augmentent !

M. Jacques Blanc. Il n'est nullement dans mes intentions de contester la nécessité politique qu'il y avait d'élargir la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal. Ce sont d'ailleurs les gouvernements que vous combattiez qui ont initié cet élargissement, au moment où d'aucuns de vos amis prétendaient y être hostiles.

Mais, à l'inverse de certains de nos partenaires qui ont su lier le processus d'élargissement à certaines mesures, vous n'avez pas su, ou vous n'avez pas pu lier cet élargissement politiquement nécessaire à une réforme de la politique agricole commune qui soit autre chose qu'une simple limitation des dépenses agricoles de la Communauté. Et, ici comme dans beaucoup d'autres domaines, vous n'avez pas tenu vos promesses.

Quels sont les règlements viticoles, quels sont les règlements en matière de fruits et légumes qui apportent des garanties nouvelles aux producteurs ? Comment pouvez-vous prétendre que vous apportez des garanties, alors que personne ne peut le dire ? Rappelez-vous les déclarations de victoire de Mme Cresson, en 1982, à la suite du nouveau règlement vert. Elle prétendait avoir sauvé la viticulture. Elle y croyait, peut-être. Elle a pu voir ensuite les résultats, et force a été de constater l'échec. Depuis, il y eu le sommet de Dublin. Qui peut assurer aujourd'hui que les résultats seront meilleurs ? Je ne prétends pas qu'on pouvait faire beaucoup mieux. Je dis que vous trompez ceux auxquels vous vous adressez, car vous n'apportez aucune garantie supplémentaire.

M. Gérard Gouzes. Et vous ?

M. Jacques Blanc. Comment se passera le passage de la première à la deuxième étape, prévu automatiquement dans la période de transition ? Quelle sera l'efficacité des mesures de sauvegarde qui n'interviendront en fait qu'*a posteriori* sur les marchés dégradés concernant les fruits et légumes ? Qu'advient-il pour l'huile d'olive ? Et surtout, je redis avec angoisse ce que j'exprimais il y a quelques jours (*Exclamations sur les bancs des socialistes*). Comment va-t-on financer cet élargissement alors que la Communauté ne peut aujourd'hui assurer le paiement de ses politiques communes ? Est-ce là, monsieur le ministre, ce que vous appelez une négociation réussie ? Quels sont alors, pour vous, les critères de la réussite ? Il est vrai que, en la matière, d'autres que vous devront payer l'héritage selon une expression que vous avez mise à la mode il y a quelque temps.

Enfin, me direz-vous, monsieur le ministre, il y a les P.I.M., ces fameux « programmes intégrés méditerranéens » parés par vous-même et par Mme le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes de toutes les vertus. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Permettez-moi, à leur propos, de vous poser une simple question : pouvez-vous nous assurer que la France touchera plus des P.I.M. qu'elle ne versera pour leur financement ? Oh ! nous ne voulons pas de la politique de retour ! Nous l'avons combattue. Mais, tout de même ! Quelle est la part réservée à la Grèce, qui, elle, a mieux su négocier que la France ?

M. Gérard Gouzes. Qui a fait entrer la Grèce ?

M. Jacques Blanc. Il est à peu près certain que la contribution française sera supérieure aux sommes touchées. Ce qui veut dire, concrètement, que la France financera en partie les conséquences de l'élargissement pour d'autres pays. C'était l'origine du plan Grand Sud-Ouest. Pourquoi l'avoir arrêté ? Appelez-vous cela une bonne négociation ? Permettez-moi au moins de vous poser la question, mais cela ne vous concerne pas personnellement, monsieur le ministre.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir : Que voyons-nous ? Le moins que l'on puisse dire est que la France paraît singulièrement absente, lointaine, prudente dans ce qu'il est convenu d'appeler la réforme de la politique agricole commune.

Dans un premier temps, vous nous avez fait savoir que, d'après vous, le « livre vert » de la commission était mauvais, intrinsèquement pervers ; puis, dans un second temps, vous auriez dit - mais je vous interroge - qu'il contenait des affirmations exactes. Quelle sera la troisième étape ?

M. le ministre de l'agriculture. Puis-je vous interrompre, monsieur Blanc ?

M. Jacques Blanc. Bien sûr, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais simplement que vous indiquiez la référence de l'expression que j'aurais prononcée à propos du livre vert : « intrinsèquement pervers ». Indiquez-moi où vous l'avez trouvée, s'il vous plaît, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. Je vous enverrai la référence exacte. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Santrot. C'est trop facile !

Plusieurs députés socialistes. menteur !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. Nous connaissons la position des professionnels, il est intéressant que nous connaissions celle du Gouvernement !

Mes chers collègues, ne faut-il pas aujourd'hui avoir le courage de dire - et pour notre part, nous avons ce courage (*Exclamations sur les bancs des socialistes*) - qu'une politique aboutissant à des excédents structurels ne peut être poursuivie ?

Mais ne faut-il pas avoir aussi le courage de dire qu'une politique fondée sur des critères exclusivement financiers n'est pas non plus supportable ? Les choses ont changé, depuis vingt ans, et nous avons besoin de connaître la conception de la politique agricole commune du Gouvernement. Nous ne la connaissons pas.

M. Gérard Gouzes. Et la vôtre ?

M. Jacques Blanc. Bien sûr, vous allez négocier dossier après dossier, mais c'est le fil conducteur que nous ne connaissons pas, parce que, je crois, il y a trop d'allées et venues.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, que, là, vous ne montrez pas votre foi en l'avenir de l'agriculture et en son développement. Je m'interroge pour savoir si vous y avez jamais cru.

La politique intérieure est marquée du sceau de l'ambiguïté.

Ambiguïté dans l'attitude du Gouvernement vis-à-vis des professionnels, car, après les attaques de Mme Cresson contre le syndicalisme agricole, avec ses grotesques provocations,...

Un député socialiste. C'est mesquin !

M. Jacques Blanc. ...on a vu M. Rocard faire plutôt ami-ami. Vous-même avez restauré des rapports plus normaux. Mais, au-delà des mots, il n'y a plus de vraie concertation et je ne peux pas laisser passer ce que vous avez dit sur la cogestion, car lorsqu'un ministre de l'agriculture indique qu'il a toujours réussi, à partir d'une concertation, d'une négociation, avec l'ensemble des professionnels, à avoir leur accord, cela ne veut pas dire qu'il se soit couché ou qu'il n'ait pas exercé son rôle, mais qu'il a su établir le lien qui a permis cette concertation et qui a permis de déboucher sur des accords. Ce que vous avez dit tout à l'heure n'est pas acceptable.

Ambiguïté par rapport à la poursuite de la modernisation nécessaire. Vous avez, en effet, d'abord tenté d'opposer les petits et les gros. C'est d'ailleurs un langage bien classique chez les socialistes. Mais chacun sait que notre agriculture a besoin de gens qui investissent, qui empruntent, qui prennent des risques, qui aillent de l'avant et qui gagnent.

La France a besoin de devises. Les agriculteurs en font rentrer. Mais ils ont besoin de se moderniser, et jamais ils n'ont supporté des taux d'intérêt aussi élevés pour leurs investissements.

M. Gérard Gouzes. Mais non !

M. Jacques Blanc. Comment voulez-vous qu'ils s'installent ? Comment voulez-vous qu'ils se modernisent ? Il y a, là aussi, ambiguïté, car si vous condamnez psychologiquement et financièrement ceux qui veulent investir, vous refusez les moyens de la modernisation.

Ambiguïté dans votre analyse sur l'évolution du revenu. Vous avez prétendu qu'on était sorti, grâce à vous, du cercle infernal de la baisse des revenus des agriculteurs. En 1981-1982 vous avez comptabilisé les aides qui avaient été décidées et financées par d'autres. On vous en reparlera. Aujourd'hui, vous refusez l'évidence, à savoir qu'on est toujours dans un système où il y a une dissociation entre l'évolution des coûts de production qui augmentent et les prix des produits, qui ne suivent pas. Ce n'est pas nouveau. (*Exclamations sur quelques bancs des socialistes.*)

Mais ce qui est nouveau, c'est qu'on refuse de le reconnaître et de faire jouer la solidarité. Car l'attitude du Gouvernement face aux conséquences dramatiques de la sécheresse, dans le Massif central par exemple, est significative. Les éleveurs de bovins ou d'ovins qui sont les plus frappés sont justement ceux qui sont le plus en difficulté. Ils ne pourront pas s'en sortir sans aide directe. C'est une réalité que vous niez.

Puisque j'évoque la situation des éleveurs d'ovins, permettez-moi de vous demander pourquoi on ne leur permettrait pas de bénéficier du système de soutien le plus favorable en vigueur dans la Communauté.

M. Gérard Gouzes. Ah ! Le libéralisme !

M. Jacques Blanc. Enfin, ambiguïté dans votre politique d'intervention à travers les offices par produit. Vous aviez promis beaucoup. Vous avez installé ces offices. Vous, ou vos prédécesseurs, vous vous étiez beaucoup engagés. Aujourd'hui qu'en est-il ?

Envolée, la société d'intervention ! Envolé - peut-être heureusement d'ailleurs -, le contrôle des importations ! Finalement vous êtes dans une situation paradoxale : les organismes sont à peu près ce qu'ils étaient avant - et vous les critiquez beaucoup -, ils font ni plus ni moins, mais ils manquent de moyens.

Ambiguë, votre politique est, de plus, dépourvue de moyens. Je vous concède que votre prédécesseur a fait, en matière d'enseignement agricole, un effort que nous avons souligné et qui a été couronné de succès ; l'ensemble de l'Assemblée l'a reconnu. A part cela, c'est le désert. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) Nous avons été frappés par l'absence de l'agriculture comme priorité lors de l'élaboration du Plan. Il suffit de voir les évolutions du budget de l'agriculture. Elles n'ont jamais été aussi dramatiques.

Je voudrais à présent passer à nos propositions...

M. le président. Très brièvement, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. ...que nous aurons l'occasion de développer plus tard.

Nous voulons d'abord redonner l'élan à la politique agricole commune. Il faut que la France se mette à la pointe du combat pour assurer l'avenir de cette politique. Nous ne nions pas les obstacles. L'héritage sera lourd. Les accords financiers de Fontainebleau n'ont rien réglé et ont institutionnalisé les compensations britanniques, dont la France devra supporter une part de plus en plus grande du fait de vos décisions. La France a accepté cette « imbécillité », selon le mot de M. Rocard, qui consiste à enfermer dans une enveloppe préétablie les dépenses imprévisibles des soutiens de marché.

Les tenants du libre-échange ont pris le pas sur les défenseurs de la préférence communautaire. Nous voulons, dans le respect des principes de base de la politique agricole commune - libre circulation, unicité des prix, préférence communautaire - affirmer une volonté commerciale offensive.

Il nous faut, sans complexe, ouvrir des discussions avec les Etats-Unis. Ils financent leur secteur agricole tout autant que l'Europe et mettent en place des mesures de protection bien plus importantes.

Mais puisque les Etats-Unis et l'Europe financent au même titre des produits que les pays de l'Est achètent ensuite à bas prix, n'y aurait-il pas là - peut-être est-ce un rêve ? - matière à des économies qui permettraient de financer une vraie politique en faveur du tiers monde et de l'aider à faire face aux problèmes de la faim ?

Quelles que soient les contraintes financières, et nous ne les ignorons pas, nous refusons la limitation généralisée des productions. Nous proposons des organisations de marchés qui permettent à ceux qui veulent se développer de pouvoir le faire s'ils acceptent d'en prendre le risque et la responsabilité. C'est la voie ouverte par la coresponsabilité.

Si les producteurs d'un Etat membre veulent prendre le risque de la croissance, ils doivent être libres de leur entreprise.

L'Europe ne peut en fait oublier l'un de ses objectifs premiers : assurer un niveau de vie décent à ses agriculteurs qui apportent une garantie d'approvisionnement à des prix qui n'ont jamais cessé de baisser. Ceux qui nourrissent les femmes et les hommes de ce pays...

Plusieurs députés socialistes. Et les enfants ? Vous les oubliez ? (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Blanc. ... doivent pouvoir vivre dignement du fruit de leur travail.

Je voudrais, et cela me servira de transition, répondre à une de vos attaques.

M. le président. Non, pas de transition, monsieur Blanc ! De conclusion !

Plusieurs députés socialistes. Oui, ça suffit ! Ça suffit !

M. Jacques Blanc. Je conclus, monsieur le président.

Nous n'avons pas une approche dogmatique des problèmes. Nous ne voulons pas d'une collectivisation.

M. Gérard Gouzes. Idéologue !

M. Jacques Blanc. Nous ne voulons pas d'une administration qui prenne en main l'agriculture. Nous ne laisserons pas faire les seules règles du marché. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Santrot. Et le libéralisme ?

M. Jacques Blanc. Le marché, nulle part dans le monde, n'est laissé à lui-même. Il faut, et je le dis très clairement, qu'il y ait des corrections et des régulations, car elles sont nécessaires.

M. Gérard Gouzes. C'est cela, le socialisme !

M. Jacques Blanc. Nos agriculteurs doivent bénéficier d'un certain nombre de garanties. Nous ne sommes pas des idéologues ! On ne substituera pas à des idéologues socialistes des idéologues libéraux ! (*Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes. Vous parlez à vos amis ?

M. Jacques Blanc. Je tenais à le dire, car c'est important et même capital. C'est la condition pour que notre agriculture remplisse réellement son rôle.

J'aurais voulu parler plus longuement...

Plusieurs députés socialistes. Ah non ! Ça suffit !

M. Jacques Blanc. ... des moyens de l'aider à jouer ce rôle, c'est-à-dire d'être pleinement la force de frappe des exportations, la force de frappe de la lutte contre le chômage par la création d'emplois en amont et en aval, et d'assurer le maintien de la vie rurale, en particulier dans les zones de montagne et défavorisées.

Je voudrais que les Françaises et les Français redécouvrent réellement ce qu'est notre agriculture, ce que sont nos agriculteurs. Ni assistés ni quémandeurs, ce sont des acteurs indispensables du développement économique, du développement social par la création d'emplois et du développement culturel par le maintien d'un équilibre indispensable de vie entre les cités et les campagnes.

M. Gérard Gouzes. Vous feriez mieux de ne pas improviser !

M. Jacques Blanc. Je voudrais, mes chers collègues, que nous nous engagions - et ce sera peut-être une de nos premières actions - à permettre cette redécouverte par l'en-

semble des Françaises et des Français de la réalité de nos agriculteurs ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Metais.

M. Pierre Metais. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi, aujourd'hui, un débat de politique agricole ? Il s'imposait à coup sûr, comme composante du débat politique global, mais il doit aller au-delà et contribuer à une réflexion d'ensemble sur le devenir de notre agriculture et du monde agricole. En cela, il concerne le pays tout entier.

Dans cette perspective, mon propos traitera des points suivants : la place de l'agriculture et des agriculteurs dans le pays ; l'action menée depuis quatre ans, resituée dans une perspective politique.

Il conclura en explorant quelque peu l'avenir.

La France est une nation agricole depuis ses origines, elle l'est encore aujourd'hui. Certes, le poids de la production agricole a relativement diminué dans son produit intérieur brut. Mais elle reste une nation agricole par les origines de notre culture, par un grand nombre de nos valeurs communes.

Surtout, ce secteur est essentiel à nos grands équilibres financiers.

Vous savez tous la place que tient notre agriculture et l'agro-alimentaire dans la balance de notre commerce extérieur : 28 milliards de francs de solde positif prévus pour cette année, nouveau record après ceux de 1983 et 1984. Ce qui est moins connu, c'est le rôle de ce secteur dans la lutte contre l'inflation par la modération des prix. Les agriculteurs, pour certains d'entre eux au moins, au prix d'une compression de leurs revenus, ont largement contribué à cette lutte. J'insiste sur ce point que l'opinion publique méconnaît la plupart du temps.

M. Michel Coindet. Ça ne leur fait pas au plaisir énorme ! Ils ne sont pas enthousiastes !

M. Pierre Metais. On peut et on doit leur en être d'autant plus reconnaissant que la baisse de l'inflation pose un vrai problème à l'agriculture, en particulier par l'augmentation des taux d'intérêt réels de ses prêts.

Cependant, il faut souligner que les paysans sont la catégorie socioprofessionnelle qui a le plus souffert de l'inflation entre 1973 et 1980 avec une chute de 20 points. Cela ramène à de plus justes proportions l'indignation de M. Giscard d'Estaing qui déclarait, il y a quelques jours, devant le conseil national de la F.N.S.E.A. : « Il n'y a plus de politique agricole, plus de deessein. Depuis 1981, l'agriculture n'est plus une priorité nationale. » La confrontation du slogan électoral et de la réalité peut être cruelle, même lorsqu'elle concerne un ancien Président de la République.

L'agriculture et les agriculteurs sont aussi un élément primordial dans l'équilibre humain de nos régions, non seulement en termes d'occupation de l'espace, de maintien d'emplois strictement agricoles, mais aussi en termes d'emplois induits dans la filière.

Enfin, les pays agricoles comme le nôtre participent à la lutte mondiale contre la faim même si, à terme, il importe que les pays en voie de développement s'acheminent, comme l'ont fait les grandes nations industrialisées, vers l'autosuffisance alimentaire.

En quarante ans, la population active agricole est passée de 37 p. 100 à 7 p. 100 de la population active française. Dans le même temps, la productivité s'est considérablement accrue : en 1960, un agriculteur nourrissait moins de dix personnes ; actuellement, il en nourrit plus de trente. Il n'y a pas d'autre exemple de secteur ayant subi une telle mutation.

Cependant, ces progrès ont souvent été réalisés au détriment du revenu des agriculteurs. Il faut maintenant produire plus, investir plus, travailler plus pour espérer gagner autant qu'avant.

Le revenu a pourtant tendance, depuis 1981, à se redresser. Je n'oublie pas le mauvais résultat de cette année, qui cache des inégalités et qui soulève des inquiétudes pour certains secteurs de production comme la viande bovine. Malgré tout, de 1981 à 1985, le revenu moyen par exploitation a augmenté de 1 p. 100 par an, réalité qui recouvre, il est vrai, de nom-

breuses disparités, mais réalité tout de même. Il reste encore beaucoup à faire pour rattraper la chute de 1973 à 1980, mais ce résultat est encourageant.

Dans ce contexte, quelle est la part qui revient à l'action du Gouvernement ?

Depuis 1981, nous avons tenté de mettre en œuvre un certain nombre de principes ayant pour objectif une meilleure adaptation de l'exploitant et des produits aux conditions actuelles. Deux axes principaux rassemblent l'essentiel des mesures prises.

D'une part, nous avons cherché à mieux intégrer l'agriculture dans l'ensemble de la société, et les choses ont effectivement bougé.

D'autre part, nous avons agi pour que les solidarités internes et externes à l'agriculture se développent.

Je ne compte pas dresser ici un catalogue des mesures que nous avons prises, mais rappeler quelques points qui me semblent nécessaires.

L'organisation du secteur a été confortée par la création des offices par produits. Ces offices ont été, à leur origine, très critiqués par la profession et par la droite. Les mots n'étaient pas assez durs pour dénoncer « la bureaucratisation de l'agriculture » par ce biais. Après quelques années de fonctionnement, il faut bien se rendre à l'évidence que les offices, ça marche ! Ces instances sont un lieu de rencontre et de discussion entre les agents économiques de toute la filière - ce qui dépasse l'interprofession - et de l'Etat, les producteurs y ayant toute leur place. Devant l'obligation de maîtriser rapidement la production laitière, si l'office n'avait pas existé, il aurait probablement fallu l'inventer.

A l'opposé de notre démarche, qui consiste, sans bouleverser les données existantes de l'économie agricole, à y intégrer une meilleure organisation des marchés, se situait la démarche de l'opposition. En effet, jusqu'à une époque très récente, on entendait la droite faire assaut de propositions plus libérales les unes que les autres. L'année dernière, M. Chirac avait même proposé la suppression du titre IV du budget, c'est-à-dire le budget d'intervention.

M. Michel Colnat. Il n'a jamais proposé cela ! Donnons-nous les références !

M. Pierre Metais. Si, dans le budget général, ce titre représente environ le tiers des dépenses, il en représente plus des trois quarts dans le budget de l'agriculture.

Quel visage aurait l'agriculture soumise au libéralisme, laissée au gré de l'offre et de la demande ? Il suffit de s'imaginer ce qui serait advenu si, au lieu de la mise en place des quotas dans le secteur du lait, on avait laissé jouer ce mécanisme. Les prix se seraient effondrés et nos petits producteurs de lait n'y auraient probablement pas résisté.

M. René André. N'importe quoi !

M. Jean-Louis Gosdoff. C'est une caricature !

M. Pierre Metais. Plus concrètement encore, je pourrais évoquer les conséquences désastreuses qu'ont eues sur l'agriculture américaine les principes libéraux de M. Reagan, dont s'inspirent tant nos collègues de droite. Un tiers des agriculteurs sont en faillite aux Etats-Unis. Ces principes sont d'ailleurs si peu adaptés à l'agriculture que la profession française s'en est émue et que le président du plus grand syndicat agricole s'est inquiété du « vent de libéralisme qui souffle sur l'agriculture et qui, à terme, remet en cause toute politique agricole ».

M. René André. Quel amalgame ridicule !

M. Michel Colnat. C'est nous qui avons voté les lois qui protègent l'agriculture !

M. Pierre Metais. Coïncidence, le discours de la droite sur ce point semble s'être modifié ; les responsables faisant preuve d'une capacité d'adaptation extraordinaire, insensibles à la contradiction, ont sauté dans la roue du syndicalisme.

M. René André. Pour ce qui est de la capacité d'adaptation, c'est vous les champions !

M. Pierre Metais. Lors du dernier conseil national de la F.N.S.E.A., l'opposition s'est retrouvée unanime pour condamner le libéralisme pur en agriculture, au point que M. Chirac ne désire pas y « laisser jouer le jeu de l'économie de marché ».

M. Pierre Metais. Que l'on me pardonne, mais une phrase plus démagogique dans la bouche d'un responsable politique de la droite est difficile à trouver.

Que la droite, par souci de plaire au monde agricole ou par souci de réalisme, en vienne progressivement à dire ce que nous disons nous-mêmes depuis des années, nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais que se cache-t-il derrière ce nouveau discours ?

Peut-on se réclamer du libéralisme lorsqu'il s'agit de l'industrie, parce que des chefs d'entreprise et un syndicalisme patronal poussent toujours plus dans ce sens, quitte à sombrer dans la caricature, comme à l'occasion d'une fameuse et récente croisière dite « libérale », au point d'en attraper un mal de mer souvent diplomatique, et peut-on dans le même temps, protéger l'agriculture de cette idéologie, alors que le simple constat de l'existence d'un fort secteur industriel agro-alimentaire démontre les contradictions d'une telle attitude ?

Vous ne pouvez, messieurs, entretenir plus longtemps cette ambiguïté. Ce que vous proposez aux agriculteurs aujourd'hui est-il vraiment réaliste ou bien seulement démagogique ?

La droite nous dit : retour à la cogestion, retour à l'argent facile, suppression des taxes, intransigeance à Bruxelles. Je vous laisse juges, mes chers collègues ! C'est la grande semaille des promesses folles, mais la récolte, dans l'hypothèse d'un changement en mars, pourrait bien être celle des années des catastrophes climatiques. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Après l'organisation du secteur, la lutte contre les inégalités est un des principes fondamentaux de notre action et de notre identité. En agriculture, une politique spécifique a été mise en œuvre pour les zones défavorisées, pour les zones de montagne, pour la forêt. Les politiques différenciées sont en effet essentielles dans la réduction des inégalités et dans la lutte contre la désertification de certaines zones du territoire.

Lutter contre les inégalités, c'est aussi mettre l'accent sur une politique sociale. Le dossier des agriculteurs en difficulté a été pris en compte dès 1981. Les droits sociaux nouveaux acquis en 1981 l'ont été par toutes les catégories sociales et en particulier par les agriculteurs : minimum vieillesse, pensions d'invalidité, prestations familiales, allocation de remplacement en cas de maternité. Et pour la première fois, un droit fondamental reconnu à l'ensemble de la population, la retraite à soixante ans, bénéficiera en même temps aux agriculteurs.

M. René André. Vous savez bien qu'ils ne pourront pas la prendre !

M. Pierre Metais. Le projet de loi a d'ailleurs été adopté à l'Assemblée nationale jeudi dernier.

Enfin, nous avons engagé une réforme de la fiscalité agricole qui doit mener progressivement la majorité des agriculteurs vers une fiscalité réelle. C'est un outil de gestion des exploitations et un moyen d'avancer vers plus d'équité fiscale par rapport au forfait arbitraire et désuet. Le contester, c'est refuser une vision dynamique et moderne de notre agriculture.

Au cours de toute cette période, la concertation avec la profession a été constante, intense et régulière.

M. Serge Charlea. Vous avez ignoré la profession !

M. Pierre Metais. La pluralité syndicale, qui préexistait, a été enfin reconnue. De toute évidence, il existe un syndicalisme largement majoritaire qui est considéré comme tel, c'est-à-dire comme le plus représentatif, par les pouvoirs publics, mais il ne peut cependant pas se prévaloir du monopole syndical. La droite, dans son programme, propose au syndicalisme majoritaire de revenir aux vieilles habitudes de la cogestion.

Je crois que, face aux décisions à prendre au niveau européen, aux relations avec les pays tiers, à l'organisation du secteur de plus en plus intégré à l'amont et à l'aval, le Gouvernement doit assumer toutes ses responsabilités, en particulier garder son pouvoir d'orientation générale et son pouvoir de choix politique. Aux organisations syndicales incombe la défense des intérêts de ceux qu'elles représentent et le rôle de proposition et d'analyse face aux pouvoirs publics, à qui incombe la responsabilité des décisions.

M. René André. C'est vrai de tous les secteurs, de l'éducation nationale, par exemple !

M. Pierre Métais. Mais la politique agricole est aussi et de plus en plus une politique européenne.

Le Gouvernement, depuis cinq ans, a défendu fermement les intérêts de son agriculture et de ses agriculteurs à Bruxelles, contrairement à ce qu'a affirmé M. Blanc. Bien sûr, une décision prise à dix, et bientôt à douze, est toujours un compromis, ce qui provoque parfois certaines réactions d'incompréhension.

Peut-on vraiment, dans ce domaine, nous reprocher de n'avoir pas été assez pugnaces ? Une contre-preuve pourrait en être l'agacement de nos partenaires devant certaines mesures qu'ils considèrent comme trop favorables à la France. Je vous rappelle en passant que, sur les derniers tonnages de viande exportés vers l'U.R.S.S., la France en a vendu plus des deux tiers.

M. René André. A quel prix ?

M. Pierre Métais. Ainsi, le Gouvernement français a obtenu le règlement définitif de la contribution britannique, problème qui existait depuis fort longtemps et qui bloquait toute avancée dans les autres domaines par l'attitude toujours négative de la Grande-Bretagne.

Le Gouvernement français a obtenu le démantèlement complet des M.C.M. négatifs et la mise en place d'un mécanisme permettant d'éviter, en cas d'éventuelles modifications des parités monétaires, le retour de M.C.M. positif qui, on s'en souvient, mobilisaient intensément les agriculteurs, et que l'on a oubliés depuis.

Le Gouvernement français a obtenu un élargissement de la Communauté négocié avec toutes les précautions nécessaires, avec l'application des préalables que nous demandions, par la révision fondamentale de l'organisation commune des marchés dans le domaine des fruits et légumes et du vin, une période de transition suffisamment longue, les P.I.M., le maintien des clauses de sauvegarde et l'application immédiate des règlements communautaires.

J'ajouterai une remarque à propos de la politique du Gouvernement au sein de la Communauté.

Le principe de la préférence communautaire, a dit M. Chirac lors du conseil national de la F.N.S.E.A...

M. René André. M. Métais a de bonnes lectures !

M. Jean-Louis Goasduff. Quelle publicité !

M. Pierre Métais. ... a été singulièrement malmené ces dernières années et doit retrouver sa pleine application. Or que donne-t-il en exemple ? La production laitière et ovine que développe la Nouvelle-Zélande en exportant vers la France. Eh bien, je rappelle ici à M. Chirac, qui me semble avoir la mémoire courte, que les accords sur le mouton et le beurre avec la Nouvelle-Zélande ont été négociés dans le cadre de l'élargissement de la Communauté économique européenne à la Grande-Bretagne en 1972, alors qu'il était ministre de l'Agriculture.

M. Michel Carlelet. Il a oublié !

M. Jacques Santrot. Il est amnésique !

M. Pierre Métais. J'en viens à ma conclusion.

Je souligne d'abord qu'un certain nombre de convergences se dégagent dans les milieux agricoles sur l'analyse de la situation dans ce secteur et sur ses perspectives : convergence sur le refus du libéralisme synonyme de « laisser aller » ou de « laisser faire », je cite le rapport du conseil national de la F.N.S.E.A. ; convergence sur le refus de l'agriculture duale qui en résulterait et convergence sur l'exigence d'une solidarité entre les hommes et entre les régions.

Il n'y a rien, dans tout cela, que nous ne puissions approuver.

Au-delà de ces convergences, bien sûr, les positions restent marquées des analyses et options de chacun. Ne nous laissons pas aller aux illusions d'un unanimité de façade.

Nous avons fait, Gouvernement et majorité de l'Assemblée nationale, au cours de cette législature, ce qui devait être fait, d'abord pour sauvegarder notre agriculture.

Nous avons été plus loin, en débloquent la situation dans ce secteur, en permettant sa modernisation. J'aurais pu rappeler, au cours de mon intervention, la priorité permanente

qui a été donnée à l'enseignement, à la formation, à la recherche dans le domaine agricole, mais d'autres collègues aborderont ces sujets.

Il importe maintenant de consolider ce qui a été acquis, de continuer le travail entrepris en allant plus loin dans les directions qui nous tiennent à cœur.

Je citerai rapidement quatre secteurs essentiels : les rapports avec les pays hors Communauté et le tiers monde ; l'insertion de l'agriculture dans le monde rural et dans la société en général ; les politiques diversifiées pour enrayer la tendance à l'agriculture duale ; la réduction des inégalités et l'harmonisation des régimes sociaux.

Enfin, nous pensons qu'il reste indispensable de faire de la politique des prix le fondement essentiel de la formation du revenu. C'est une question d'efficacité économique et de dignité du producteur. Il faudra, pour cela, trouver un équilibre entre une politique, parfois envisagée au niveau européen, mais qui est absurde, d'alignement des prix de la Communauté sur ceux des marchés mondiaux qui sont en fait des prix de braderie - politique, monsieur le ministre, que vous avez refusée à Luxembourg - et une politique intenable et illusoire de prix garantis pour des quantités produites illimitées.

M. Michel Carlelet. Très bien !

M. Pierre Métais. Il faudra continuer à rechercher une voie médiane si l'on veut trouver une solution durable, en envisageant des mécanismes de redistribution qui pourraient être, par exemple, des taxes progressives selon les quantités produites.

Je crois que la voie de l'avenir dans l'agriculture sera, si l'on veut éviter, comme tout le monde semble le vouloir, la désertification et l'élimination des plus faibles, de continuer à mettre en place, comme nous l'avons engagé depuis cinq ans, des politiques différenciées pour mieux maîtriser la question des quantités produites, des financements de l'agriculture et des revenus.

L'avenir de notre agriculture, de nos agriculteurs, dépendra de notre capacité à réunir les conditions de l'expansion dans ce secteur et de plus de justice dans le monde agricole. Ces objectifs sont, je le crois, mobilisateurs et rassembleurs. Ils sont, en outre, réalistes, contrairement aux formules démagogiques que l'on entend ici et là. Les socialistes les développeront, durant les semaines à venir, convaincus que par là même ils apporteront des réponses aux interrogations du monde agricole...

M. Bruno Bourg-Broc. Il serait bien temps !

M. Pierre Métais. ... qui a et prend toute sa place dans la construction d'une nation moderne et solidaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Je ne peux que me réjouir, monsieur le ministre, d'un débat général sur la politique agricole à l'heure où l'un des atouts économiques essentiels pour notre pays subit de plein fouet une crise économique grave, amplifiée par des remises en cause multiples du cadre général européen.

Il est urgent aujourd'hui de reconnaître le rôle et la place qui revient à ce secteur dans l'économie de notre pays.

Peut-on considérer comme secondaire une activité de base, qui concerne, directement ou indirectement, plus d'un emploi sur cinq en France, qui constitue l'élément fondamental d'une politique de l'environnement et de l'aménagement de l'espace, qui contribue à la richesse nationale et à l'équilibre de la balance commerciale ? Sans le solde positif du secteur agro-alimentaire - on l'a rappelé tout à l'heure - le déséquilibre de nos échanges extérieurs aurait doublé en 1984 !

Au cours des vingt-cinq dernières années, grâce au sens aigu de responsabilisation personnelle et aux efforts individuels développés par les paysans, l'agriculture française a connu une évolution prodigieuse caractérisée par des gains de productivité très supérieurs à ceux de l'industrie et une percée commerciale remarquable sur les marchés extérieurs permettant à notre pays de devenir le deuxième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires.

Or, depuis cinq ans, les gouvernements socialistes ont cassé les ressorts de ce dynamisme provoquant une crise de confiance profonde. Les résultats ont été catastrophiques à

tous les niveaux, même si les investissements réalisés antérieurement à 1981 ont permis de voiler la dégradation de la situation des exploitations.

Les agriculteurs ne parviennent même plus aujourd'hui à maintenir leur niveau de modernisation et à renouveler leurs équipements de production. C'est un signal d'alarme qui apparaît clairement dans les résultats des comptes de l'agriculture en 1984, avec une baisse du revenu moyen catastrophique qui doit nous inciter à replacer l'agriculture dans les grandes priorités de la politique économique nationale. Cela coûtera cher pour réparer les dégâts causés par la politique socialiste !

M. Bruno Bourg-Broc et M. Serge Charles. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Il convient donc d'urgence de rétablir les conditions nécessaires à une reprise de confiance, en restaurant l'initiative individuelle et la responsabilité personnelle des agriculteurs.

M. René André. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Pour cela, il faut réaffirmer l'ambition agricole et agro-alimentaire de la France et bâtir, en étroite concertation avec la profession, une politique qui prenne en compte à la fois les contraintes des marchés et les perspectives d'avenir de l'activité. Cette politique est possible en agriculture comme en témoignent les positions réalistes des grandes organisations professionnelles conscientes des problèmes d'écoulement de certaines productions.

Faut-il, à ce sujet, rappeler leur accord et même leurs propositions en faveur d'un système de coresponsabilité et leur acceptation de la notion de maîtrise de production ? Il est paradoxal qu'une telle lucidité professionnelle se soit soldée par une démarche gouvernementale imposant un « contingentement arbitraire et autoritaire des volumes à produire » !

Ce n'est pas la voie d'une responsabilisation des agents économiques.

Quant aux sirènes socialistes de l'assistance généralisée et de la garantie d'un revenu minimum, elles se sont rapidement essouffées sous l'effet d'un déficit budgétaire croissant né d'une gestion dépensière et irresponsable des deniers publics.

Pour que la concertation et la confiance soient rétablies entre l'Etat et la profession, il faut que les agriculteurs retrouvent en lui un partenaire responsable qui tienne compte de leurs observations et accepte de faire une politique agricole - contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure - qui les associe concrètement à la définition de ses objectifs et à sa mise en œuvre.

Le ministère de l'agriculture doit donc retrouver la plénitude de ses moyens d'action, notamment sur le secteur stratégique de la recherche agro-alimentaire et sur le contrôle de la qualité des produits mis sur le marché. Il doit aussi retrouver sa juste place et son rôle dans l'élaboration des décisions gouvernementales et communautaires. Il est regrettable que l'accord sur l'élargissement de la C.E.E. ait été négocié essentiellement par le ministre des relations extérieures, ignorant pratiquement les pouvoirs du ministre de l'agriculture.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que la politique agricole commune oublie dans son évolution l'intérêt des paysans français. Aussi l'agriculture doit-elle, mieux encore, s'insérer dans l'évolution générale de l'économie et de la société française et prendre en compte les grandes orientations de la politique économique de la nation.

Il ne s'agit pas, en effet, de créer une politique agricole déconnectée des autres secteurs d'activité. Les agriculteurs ont d'ailleurs très tôt compris l'importance du contexte général dans lequel ils s'insèrent. N'ont-ils pas été parmi les premiers à accepter les rigueurs de la lutte contre l'inflation, malgré ses contraintes et ses effets sur la politique de financement de l'agriculture ?

Le Gouvernement français avait la chance d'avoir comme partenaire, dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, une profession motivée, responsable et apte à prendre des engagements économiques parfois difficiles pour les paysans eux-mêmes. Or non seulement le Gouvernement socialiste n'a pas su saisir cette chance, mais il l'a gâchée en s'engageant, pour des raisons électoralistes et doctrinales, dans des provocations et dans des tentatives de déstabilisation des organisations représentatives.

M. Michel Colnat. Eh oui !

M. Jean-Louis Goasduff. Il a cassé le fonctionnement de nombreux instruments là où la profession s'efforçait de participer aux décisions difficiles comme l'application de la politique des structures. Aujourd'hui, l'Etat doit impérativement favoriser l'amélioration de la formation des agriculteurs réclamée par les grandes organisations professionnelles.

Des efforts importants doivent être entrepris tant dans le domaine de la formation initiale que dans celui de la formation continue et dans la diffusion du progrès et des techniques.

Il est paradoxal, aujourd'hui, que le renforcement des conditions de compétence pour l'octroi de la dotation Jeunes Agriculteurs, accepté par la profession, s'accompagne d'une réduction des moyens financiers de la formation continue. Le Gouvernement s'abrite à ce sujet derrière la décentralisation, refusant de remédier à l'insuffisance des moyens financiers des collectivités territoriales pour relancer des programmes de formation continue indispensables, pour ajuster le niveau de formation de nombreux candidats à l'installation.

Pourtant certaines propositions professionnelles démontrent bien les possibilités offertes par un tel processus de concertation. Ces possibilités dépassent largement le cadre de la formation puisqu'elles prouvent que, face aux difficultés de certains marchés, il est possible d'éviter les solutions dirigistes et arbitraires du contingentement.

L'ambition agricole de la France passe d'abord par celle de ses paysans. Pour cela, il faut leur redonner confiance et mettre fin au découragement profond dans lequel votre politique dirigiste et inadaptée les a conduits.

Il faut abandonner une attitude politique qui consiste en agriculture à tout vouloir régenter, à tout vouloir réglementer, car tout cela nous conduit aux résultats désastreux suivants : diminution du revenu agricole, désespoir des jeunes et stagnation des investissements.

Un nouveau projet agricole pour la France doit être engagé, caractérisé par l'ambition économique et la promotion des hommes. Cela signifie qu'il faut complètement inverser les orientations de la politique agricole menée depuis 1981.

En effet, les gouvernements de la gauche n'ont manifesté aucune ambition pour l'agriculture française.

Plusieurs députés socialistes. C'est faux !

M. Jean-Louis Goasduff. Les concessions multiples accordées par la France aux partisans du démantèlement de la politique agricole commune en attestent clairement. Ainsi en est-il de la mise en place des contingentements pour le lait, le vin et les céréales, de la discipline budgétaire qui limite inconsidérément les moyens financiers de la seule politique commune de la C.E.E., du laxisme face aux critiques et à l'agressivité commerciale américaine, de l'absence de prise en compte des effets désastreux d'un élargissement mal négocié sur certains secteurs de productions particulièrement sensibles comme les fruits et légumes ou le vin.

Même les mesures partielles arrêtées en compensation de cet élargissement apparaissent comme des faux semblants. Ainsi, monsieur le ministre, la première région légumière de France, à savoir la Bretagne, est écartée du bénéfice des programmes intégrés méditerranéens (*Rires sur les bancs des socialistes*), et subit en plus certaines consignes de vos services qui interdisent à Oniflor tout avenant et toute adaptation complémentaire des actions inscrites dans le cadre du contrat de plan Etat-région.

A l'échelon national, il suffit d'examiner l'évolution du budget de l'agriculture pour constater également cette absence d'ambition économique qui affecte, non seulement les moyens mis en œuvre pour assurer la modernisation de l'activité, mais aussi ceux dévolus aux industries agro-alimentaires.

Comment peut-on négliger à ce point un secteur dont l'excédent commercial est supérieur en 1985 au déficit total de la balance commerciale française ?

Comment restaurer cette ambition économique qui rétablira enfin des perspectives d'avenir et de développement à nos exploitations et entreprises agro-alimentaires ?

Il faut d'abord restaurer la politique agricole commune qui est passée, en quelques années, de la volonté d'unité européenne à une démonstration des divisions et des égocismes nationaux au sein de la Communauté. Il faut rétablir l'application des textes des traités et des accords initiaux librement

acceptés par chacun des partenaires, même par les Britanniques, lors de leur adhésion. La France, premier pays agricole de l'Europe, doit être le moteur de cette restauration et de cette évolution. Elle doit cesser de suivre la politique de passivité et de démission qu'elle a manifestée dans les grands débats et négociations communautaires agricoles.

Défendre les règles essentielles de la politique agricole commune signifie défendre la réalité européenne sans, pour autant, refuser une évolution nécessaire, sans s'enfermer dans un immobilisme et une position figée dans les pratiques et les interventions communautaires.

Il est faux de prétendre que l'accumulation de stocks et d'excédents divers impose une remise en cause des principes fondamentaux de la politique agricole commune, à savoir l'unité des prix et des marchés, la préférence communautaire, la solidarité financière. Au contraire, ces principes répondent déjà de façon significative et positive aux problèmes posés dans la mesure où ils favorisent la convergence des efforts des partenaires et traduisent concrètement une volonté commune de mettre en œuvre des solutions européennes adaptées à la situation.

Certes, l'importance de l'activité étant variable pour chacun des pays européens, des initiatives nationales qui s'inscrivent dans le cadre des règles communes doivent être acceptées pour le développement futur de l'agriculture.

Si l'Angleterre accepte de bloquer les progrès de son agriculture, qu'elle le fasse ! Mais si la France souhaite poursuivre son développement en mettant en œuvre les moyens financiers complémentaires nécessaires, il faut qu'elle puisse le faire.

M. René André. Très bien !

M. Jean-Louis Gosdoff. Une telle démarche permettrait à la fois de poursuivre le développement de la politique agricole commune ; de supprimer les débats sur la contribution financière britannique et d'engager pour ceux qui le souhaitent une politique de réduction des disparités nationales.

Dans cet esprit, la politique agricole communautaire et nationale devra définir aux agriculteurs un cadre d'évolution général au moins à moyen terme leur permettant d'investir avec un minimum de prévisions et un maximum de fiabilité.

Il faut dépasser le cadre annuel trop rigide et trop étroit de la démarche agricole communautaire et garantir pour plusieurs années une évolution acceptable des prix. Pour cela, il convient de repréciser les politiques de garanties et de soutien des marchés, qui permettent d'éviter les ruptures brutales de développement, catastrophiques pour tous ceux qui ont engagé des efforts d'investissements.

Les modifications éventuelles des orientations sectorielles doivent s'inscrire dans des périodes suffisamment longues donnant à chacun la possibilité de s'adapter progressivement aux nouvelles conditions du marché.

Il en est de même pour la politique d'exportation qui doit correspondre non pas à de simples opérations de dégage-ment, mais à une volonté de présence permanente et efficace sur les marchés extérieurs. Or l'absence d'une véritable politique d'exportation à moyen et à long terme affaiblit la position européenne dans les négociations commerciales multilatérales et rend impossible l'obtention d'accords durables pour réguler nos importations. On cesse de nous rappeler la situation difficile et l'encombrement de certains marchés, mais prend-on tous les moyens pour répondre à certaines possibilités d'écoulement de produits en stocks ?

Monsieur le ministre, la participation financière demandée à l'Etat pour de telles opérations est largement inférieure aux dépenses qu'entraînerait la conservation de ces excédents sur le marché. Voilà pourquoi je souhaite qu'à la faveur d'une analyse qui dépasse le court terme, vous apportiez les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ce type d'opération.

J'espère également que cette politique d'exportation dynamique pour laquelle les agriculteurs militent depuis plusieurs années va être enfin mise en place. Ils ont accepté la taxe de coresponsabilité laitière dans ce but. Or ils ont été bernés par un détournement inacceptable des fonds collectés dans ce cadre. Ils sont prêts à consentir une coresponsabilité nouvelle pour dynamiser leurs exportations de céréales. Il convient de prendre en compte et de respecter cette volonté de participation - et d'efforts - à un objectif qui correspond à l'intérêt

général et qui assure à nos populations une véritable sécurité alimentaire, car en agriculture, pour être sûr de produire assez, il faut produire plus.

Les actifs agricoles ont déjà adopté des raisonnements de chefs d'entreprise ainsi que des disciplines et des comportements économiques conformes aux responsabilités qu'ils souhaitent exercer.

Les interprofessions tentent de définir des règles de mise en marché efficaces et de rendre cohérents une démarche globale visant à faire converger les efforts des différents partenaires d'une même filière dans un même but : mieux valoriser les produits et mieux répondre à la demande des marchés. Cela démontre clairement cette volonté d'entrer dans un raisonnement d'ensemble qui dépasse largement le seul secteur de production.

Il convient aujourd'hui de concrétiser et de consolider cette notion de filière agro-alimentaire. L'avenir des productions passe par une telle approche globale. Aujourd'hui, il ne faut plus seulement produire. Il faut produire pour vendre et mieux, souvent, vendre pour pouvoir produire. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Jagorat. Répétez ça ! On a mal entendu ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Serge Charles. Ecoutez, cela vous fera du bien !

M. Jean-Louis Gosdoff. L'Etat a un rôle à jouer dans cette évolution : il doit être l'arbitre et seulement cela, en cas de conflit entre les différents partenaires, et doit veiller à l'application des règles édictées par les interprofessions elles-mêmes. Si les agriculteurs, conscients des interdépendances entre leurs exploitations et les activités d'amont et d'aval, ont choisi de dépasser dans leur analyse le seul cadre de leur activité de production, l'incapacité des offices à prendre en compte les interactions entre les différentes productions, comme c'est le cas entre les cessations laitières et la production de viande bovine, comme c'est le cas entre les productions végétales et l'élevage qui les utilise pour l'alimentation animale, incite à créer une instance plus globale permettant de définir une politique générale plus cohérente et plus souple dans ses interventions sectorielles.

Enfin, il convient de considérer la situation grave des exploitations dont les trésoreries sont exsangues et dont la compétitivité est menacée par la faiblesse des revenus agricoles et par la distorsion entre l'évolution des prix perçus et celle des coûts et des charges supportés.

La grande caractéristique de l'activité agricole est qu'elle doit réaliser des investissements de type industrie lourde avec des revenus de types artisanaux. En 1984, pour la première fois, les investissements en agriculture ont été inférieurs aux amortissements. Cela démontre l'urgence et la nécessité de mettre en œuvre une série de mesures adaptées concernant notamment la politique de crédit et la fiscalité.

En effet, le désengagement de l'Etat dans la politique de bonification des prêts est d'autant plus lourdement ressenti que les taux d'intérêt sont aujourd'hui largement supérieurs à l'inflation.

L'ensemble du régime fiscal agricole doit également être revu. Il doit être corrigé dans le sens de la simplicité pour être compris par tous, dans le sens de l'équité pour être accepté par tous, mais il doit être aussi adapté aux efforts particuliers d'investissement et aux périodes longues d'amortissement.

Un système d'aide fiscale pourrait favoriser une réorientation des investissements vers les biens productifs en lui donnant une priorité sur les placements fonciers. Ce serait ainsi un processus de moindre imposition du revenu réinvesti dans l'entreprise.

Enfin, la fiscalité locale ne doit pas être alourdie malgré les processus de décentralisation qui risquent, à terme, de se réduire par une aggravation de la charge de la taxe foncière du non-bâti.

Nous avons récemment, au sein de notre assemblée, débattu de la protection sociale et plus particulièrement de l'avancée de l'âge de la retraite en agriculture. Mon collègue et ami René André, ici présent, a pu, à cette occasion, démontrer la démagogie de vos projets qui, derrière un paravent de promesses électorales, cachent une facture particulièrement lourde pour ceux à qui ils sont censés profiter.

Il faut prendre en compte le déséquilibre grave de la pyramide des âges : le rapport entre le nombre des retraités et le nombre des cotisants était en 1982 de 0,88 dans le régime agricole, contre 2,45 dans le régime général. Ce déséquilibre justifie la spécificité du régime agricole et milite en faveur d'un effort financier de l'Etat.

La situation difficile des exploitants ne permet pas d'accroître encore la part de financement des agriculteurs et, déjà aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux sont dépourvus de couverture sociale - vous le savez, monsieur le ministre - étant dans l'impossibilité d'acquitter leurs cotisations. Il faut donc arrêter l'évolution rapide de la charge sociale supportée par les agriculteurs et lui préférer une solidarité nationale justifiée par la recherche d'une parité des droits et des prestations.

Le terme « solidarité », il est vrai, a revêtu dans le discours socialiste une signification particulière. On l'a vu récemment avec le refus de l'Etat de participer de façon logique à l'aide aux zones agricoles durement touchées par la sécheresse (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) ; même les transports nécessaires aux fourrages gratuitement offerts par les agriculteurs moins touchés n'ont pas été aidés par le Gouvernement !

La politique agricole nationale doit donc être entièrement redéfinie et retrouver des bases saines capables d'assurer à la fois la réussite d'une activité essentielle pour notre pays et de promouvoir les hommes qui l'animent.

Les socialistes, en sacrifiant et en délaissant l'agriculture, en oubliant les difficultés supportées et les besoins des familles paysannes, ont creusé un fossé profond d'inégalités économiques et sociales qu'il convient de supprimer. La distorsion entre leurs discours, leurs promesses et leurs actes démontre qu'ils l'ont fait sciemment ; il ne faut donc pas s'étonner que le monde agricole ne leur accorde plus aucune confiance.

Mais il serait grave que l'opposition actuelle, à laquelle j'appartiens, se satisfasse, à l'heure où elle reprendra la charge des affaires publiques, d'une telle situation. Nous saurons, contrairement au Gouvernement actuel, mériter la confiance du monde agricole et nous le ferons avec d'autant plus de volonté que nous ne ferons que lui rendre justice pour les efforts qu'il a entrepris et sa participation à la richesse de la France.

Cela suppose de définir quelques priorités :
Redonner à l'agriculture une toute première importance qu'elle n'aurait pas dû perdre dans le budget et dans le Plan ;

Favoriser les investissements des exploitations et des industries agro-alimentaires ;

Améliorer la politique d'installation des jeunes ;

Favoriser l'organisation de la production, de la transformation et surtout de la commercialisation ;

Favoriser enfin la recherche des productions nouvelles et de produits élaborés.

Tels sont les projets du R.P.R. et qui deviendront réalité dès que, à nouveau, avec nos collègues de l'U.D.F., nous reprendrons les destinées du pays. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Ils ne sont pas longs vos projets !

M. Jean Valroff. Une demi-heure de discours, deux minutes de projet !

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique agricole.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

